GROUPEMENT FORESTIER DE LA VENOGE

Rue de Lausanne 137 - 1030 Bussigny
www.groupementdelavenoge.ch

Rapport d'activité 2025

Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge

Communes:

Bussigny - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne - Crissier - Ecublens - Jouxtens-Mézery - Mex - Penthaz - Prilly - Romanel-sur-Lausanne - Renens - Saint-Sulpice - Sullens - Villars-Sainte-Croix - Vufflens-la-Ville

Surfaces forestières gérées
518 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-Communes)
228 hectares de forêts privées (env. 500 propriétaires)

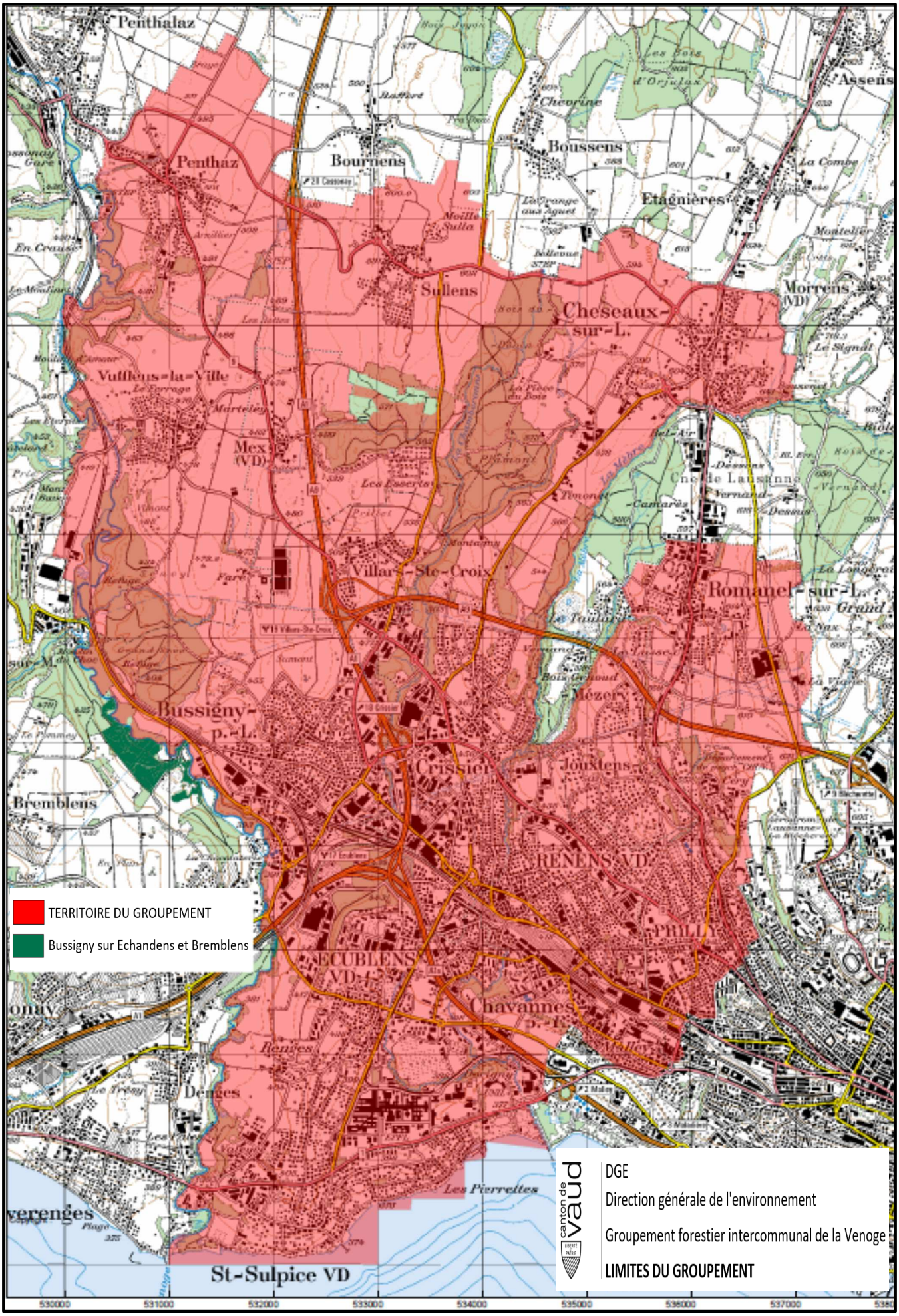

Carte du Triage forestier 18/5 (Triage: découpage administratif étatique)

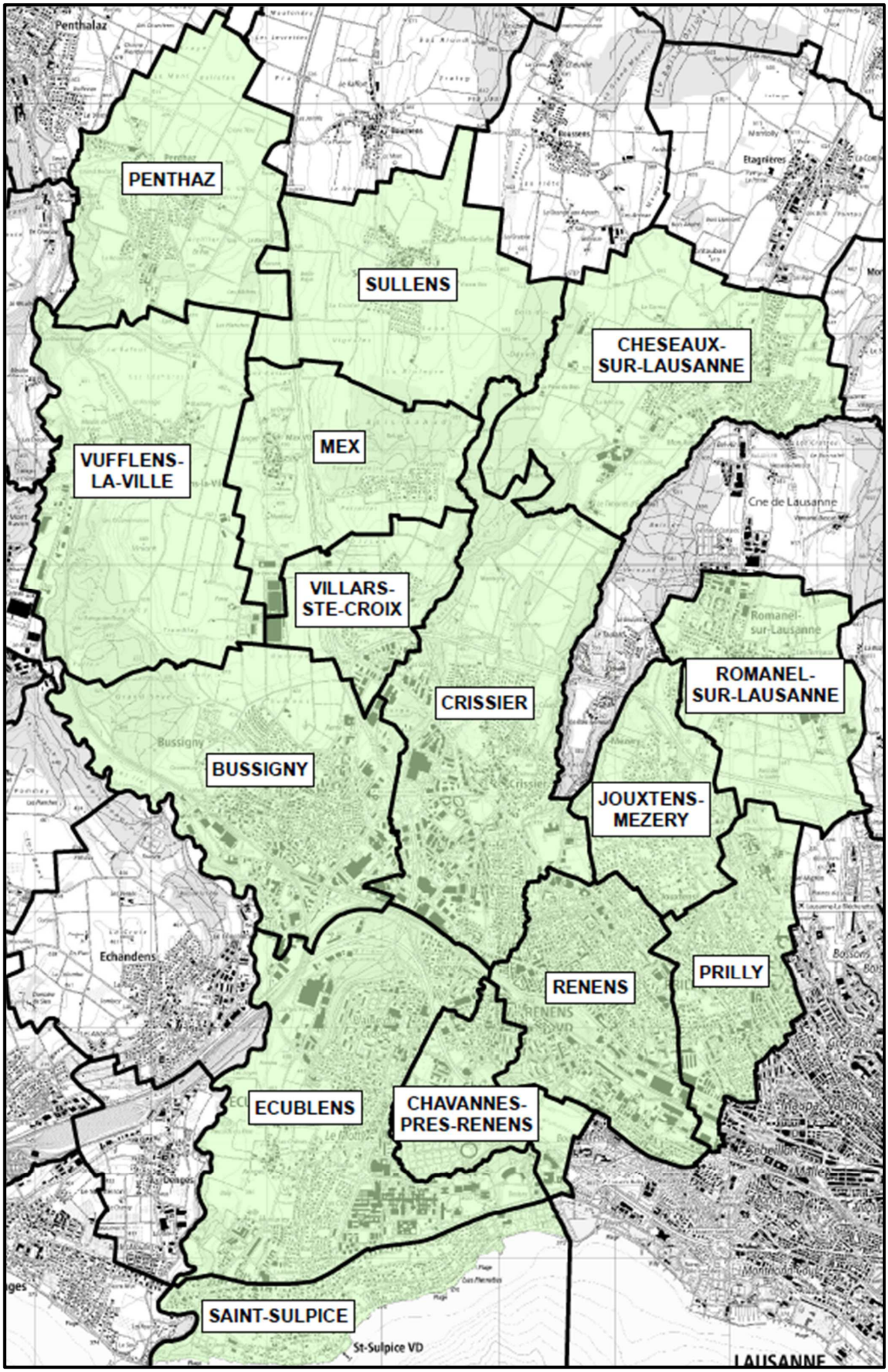

Carte des 15 communes faisant partie du Groupement forestier

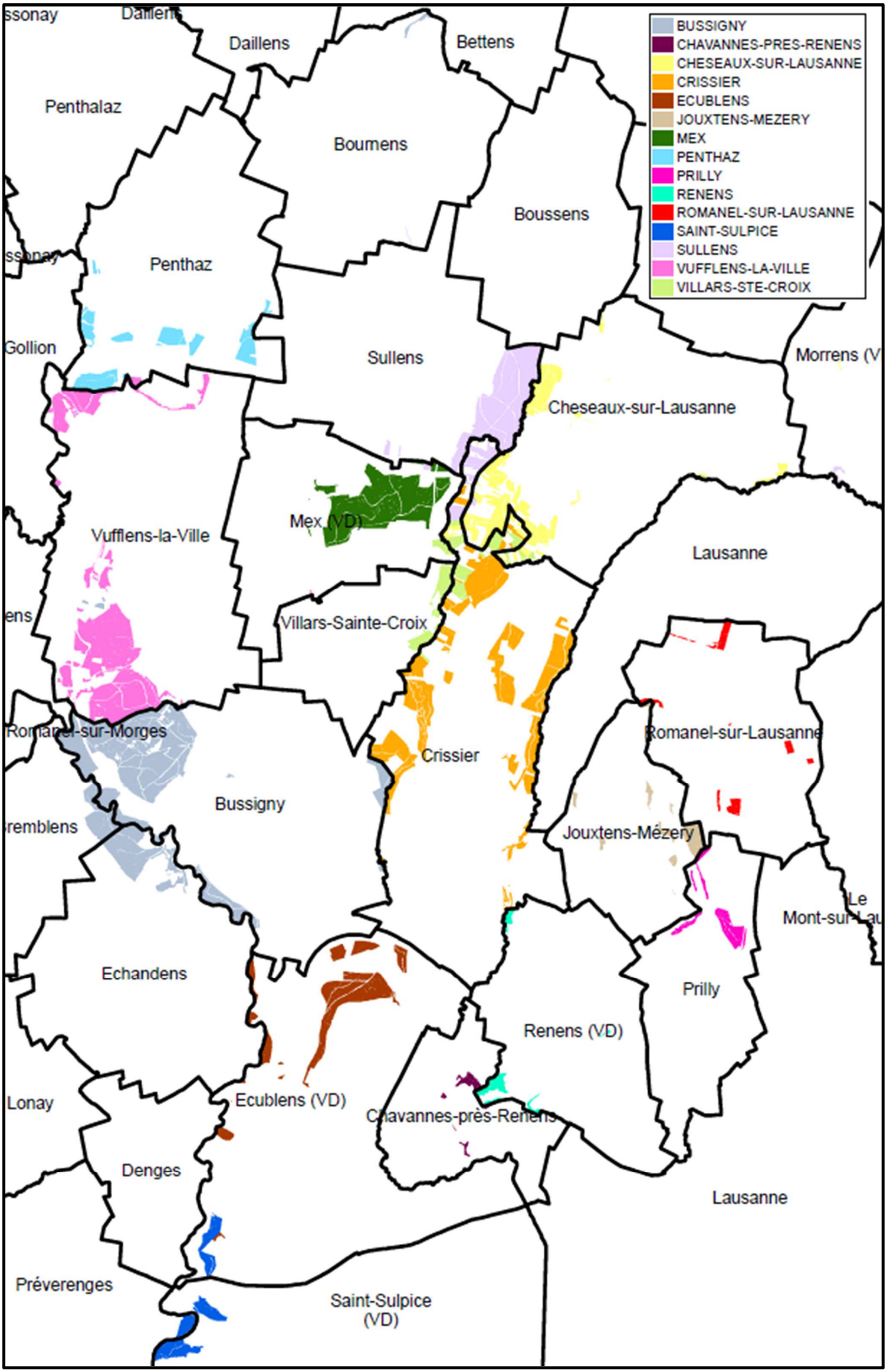

Carte des surfaces forestières appartenant aux 15 communes du Groupement forestier

Préambule

L'année 2025 a vu le volume de coupe augmenter suite à un regain d'épidémie de bostryche typographe sur des peuplements d'épicéas. Les frênes sont toujours atteints par la maladie, la «chalarose», attaquant les arbres au niveau des houppiers et des racines. De plus, les forts coups de vent, parfois courts mais souvent débutant de façon quasi instantanée, provoquent la chute d'arbres, souvent à proximité ou directement sur une infrastructure (routes, bancs, lignes HT, etc.). Afin d'éviter autant que possible ces perturbations, des contrôles de sécurité ont été effectués à chaque impact climatique important (vent, sécheresse, fortes précipitations, neige lourde, etc.). Des travaux de sécurisation ont découlé de ces contrôles de sécurité.

Le marché des bois de construction s'est trouvé ralenti durant le second semestre suite aux tensions géopolitiques mondiales, donnant un prix des bois assez faible de façon générale. Seuls les bois d'exception (chêne) ont pu maintenir des prix élevés. Plusieurs indicateurs économiques tendent à indiquer une reprise de la demande en bois au niveau européen et mondial, permettant d'envisager une possible augmentation des prix des grumes.

Plusieurs entretiens ont été menés sur les parcours santé en forêt (Piste Vita), notamment des coupes de branches, le nettoyage de panneaux ou la pose de copeaux. Ces travaux annuels ont permis de maintenir des infrastructures d'accueil pour le public de bonne qualité.
L'année 2026 permettra de continuer à mettre en application les objectifs issus du plan de gestion forestière en matière d'entretien et d'accueil en forêt. Plusieurs interventions ont été prévues en 2025 et seront réalisées durant le premier trimestre 2026.

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

Législature 2021-2026

Présidente du comité	Mme Paola Kaeslin, Municipale de Bussigny
Vice-Président du comité	M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens
Membre du comité	M. Denis Favre, Municipal de Romanel-sur-Lausanne
Président de l'assemblée	M. Maxime Stern, Municipal de Crissier
Vice-Président de l'assemblée	M. Maurizio Mattia, Municipal de Prilly
Caissier comptable	M. Steeve Chevalier, Boursier de Bussigny
Secrétaire du comité	M. Grégory Gabriel, Garde forestier

Assemblées

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière. Dans cette perspective, chaque commune y délègue son représentant. Pour l'année 2025, les assemblées ont eu lieu le 27 mars à Mex et le 25 septembre à Penthaz.

Historique

Depuis 2012, les 15 communes membres du Groupement étaient liées par un contrat de gestion de degré 1 ce qui impliquait que tous les coûts et revenus étaient comptabilisés par les communes.

Depuis 2017, 11 communes étaient gérées selon le contrat de bail degré 3 pour une durée de 6 ans. En 2024, les communes de Crissier et Mex ont intégré ce mode de gestion. Cette année (2025), la commune de Renens a également intégré le degré 3. Cela signifie que tous les coûts et les recettes liés à l'entretien des forêts sont pris en charge par le Groupement. Les budgets correspondent au solde annuel pour chaque commune. Ce montant figure dans le contrat de bail.

La Commune d'Ecublens intégrera ce mode de gestion financière dès le 1er janvier 2026.

Les 14 communes en gestion degré 3 sont:

Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Crissier, Jouxtens-Mézery, Mex, Penthaz, Prilly, Renens, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Sullens, Villars-Sainte-Croix et Vufflens-la-Ville.

Porte graine de chêne laissé pour développement du rajeunissement naturel

Nouvelle découpe de l'arrondissement forestier 18

Cette année, les limites de l'arrondissement forestier n°18 ont été revues conformément à une redistribution des tâches d'autorité entre les inspecteurs forestiers de la région centre. Le triage 184 Mèbre-Talent (les communes d'Assens, Bioley-Orjulaz, Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Epalinges, Etagnières, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne et Morrens) a été rattaché à l'arrondissement n°22. Le triage 186 Savigny-Lutry (Belmont, Paudex, Pully, Lutry et Savigny) est intégré à l'arrondissement 18.

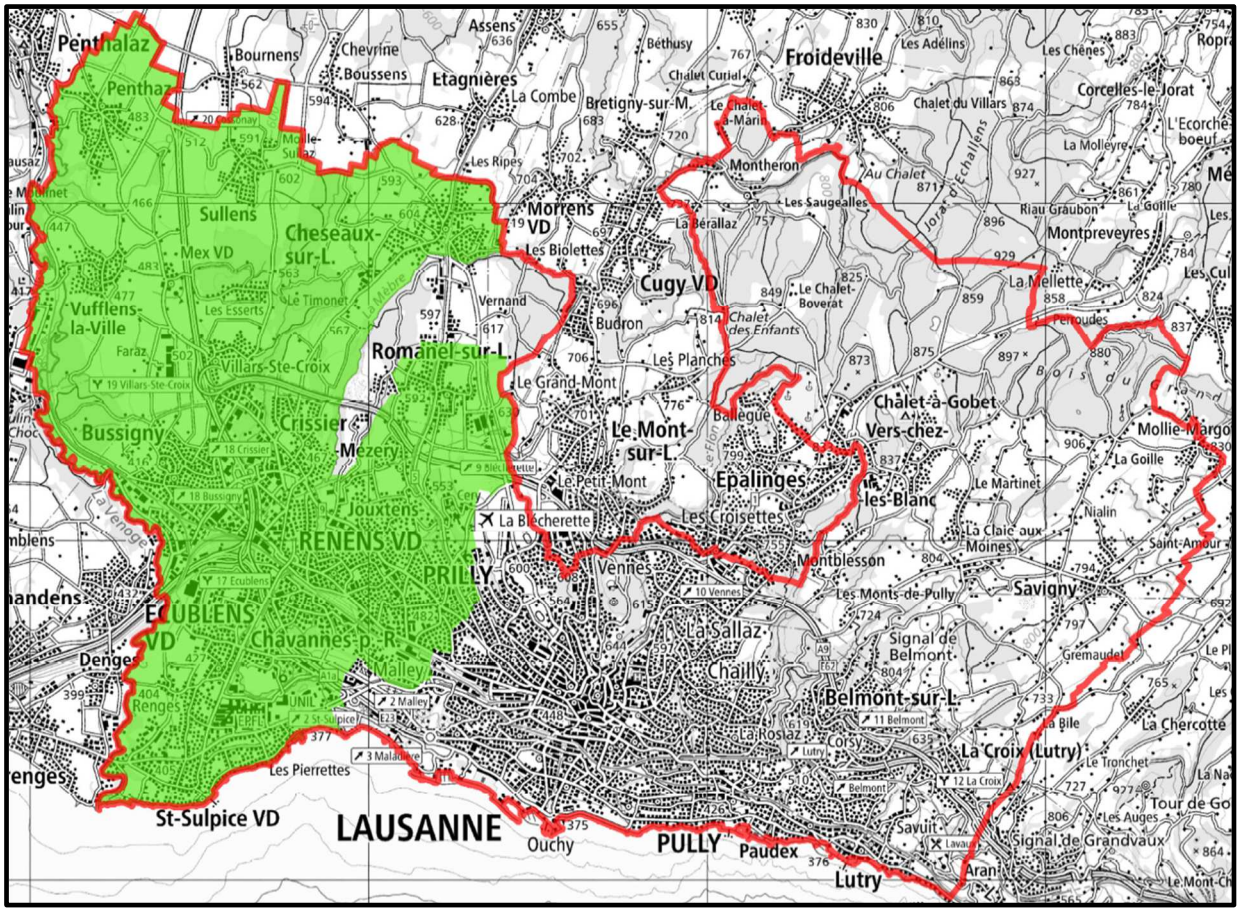

Nouveau pourtour de l'arrondissement 18 (rouge). Surface du Groupement forestier de la Venoge(vert)

Activités forestières 2025

Bussigny :

La gestion des forêts communales, menée conformément au plan de gestion forestière, a donné lieu à plusieurs interventions tout au long de l'année 2025.
Une première coupe a été réalisée sur les territoires de Bremblens et d'Echandens, sur une parcelle appartenant à la commune. Elle a consisté à exploiter un reliquat de peuplement résineux, principalement composé d'épicéas et, dans une moindre mesure, de sapins blancs. Quelques feuillus ont également été prélevés, notamment des hêtres dépérissant et des frênes secs.
L'objectif principal était de ramener davantage de lumière au sol afin de favoriser le rajeunissement naturel. L'intervention a aussi permis de supprimer des tiges menaçant la ligne à haute tension traversant le massif. Le bois récolté a été valorisé en bois de construction pour les résineux, tandis que les parties de moindre qualité ont été transformées en bois de chauffage.

Une seconde coupe a été effectuée le long du chemin de la Source, conformément au martelage réalisé en 2024 avec les autorités communales. Plusieurs arbres dépérissant ont été supprimés, ainsi que quelques reliquats de plantations d'épicéas affaiblis. Une partie des travaux s'est déroulée sur le tracé de la Piste Vita, nécessitant une remise en état des copeaux.

La Piste Vita a par ailleurs bénéficié d'un entretien complet : nettoyage des panneaux et agrès, remplacement des barrières, escaliers et troncs verticaux, renforcement des deux ponts, taille des abords sur l'ensemble du parcours et pose d'une nouvelle couche de copeaux. Ces travaux ont été réalisés avant le contrôle triennal habituel. À l'exception du remplacement de quelques panneaux endommagés par le temps, aucune remarque n'a été formulée, témoignant de la très bonne tenue de l'infrastructure.

Une troisième coupe, conforme au martelage de 2024, a été menée près de La Vaube. Réalisée entre plusieurs parcelles privées, elle visait à éclaircir un peuplement de hêtres arrivés à maturité (environ 80 ans). Les arbres les plus petits, souvent intercalaires, ont été prélevés afin de permettre aux sujets restants de développer pleinement leurs couronnes. Le bois issu de cette intervention a été transformé en ballots de bois de feu d'un mètre et vendu lors de la traditionnelle mise de bois du mois de mars.

Durant l'été, des soins à la jeune forêt ont été réalisé sur plusieurs surfaces permettant de sélectionner et favoriser les tiges les plus vigoureuses et les plus résistantes au changement climatique. La qualité des arbres a également été prise en compte pour garantir la production future de bois de valeur. Ces travaux ont été menés avec un minimum de machines (tronçonneuse, débroussailleuse) et privilégient des techniques nouvelles telles que le cassage de tiges ou l'annélation (déclin de la tige à supprimer sur plusieurs années). L'usage d'outils manuels offre un meilleur confort au personnel, réduit le bruit, limite les émissions de CO_2 et minimise l'impact sur le milieu. Une attention particulière a été portée à l'arrachage des plantes exotiques envahissantes : renouée du Japon *(Reynoutria japonica)*, laurier-cerise *(Prunus laurocerasus)*, solidage du Canada *(Solidago canadensis L.)* et buddléia *(Buddleja davidii)*. Ces espèces entraînent une perte importante de biodiversité en colonisant rapidement de grandes surfaces et en empêchant le développement des espèces indigènes. Un suivi régulier des zones touchées est assuré afin d'éliminer toute nouvelle repousse.

Les surfaces plantées au cours des cinq dernières années ont également été entretenues durant l'été. Ces interventions permettent de contrôler la vitalité des plants, de remplacer les sujets manquants, les protections anti-gibier et d'effectuer un fauchage manuel des adventices gênant leur croissance. Pour enrichir la diversité naturelle du rajeunissement présent sur les coupes de 2024 et 2025, plusieurs groupes de plantations ont été installés. Les plants proviennent de la pépinière de Genolier, partenaire de longue date du Groupement forestier de la Venoge. Les essences mises en terre comprennent

notamment le chêne sessile, l'érable sycomore ou plane, le tilleul à grandes feuilles, l'orme champêtre et le merisier.

La passerelle des Îles, située au-dessus de la Venoge et reliant le terrain de football à la route de Bremblens, a fait l'objet d'une réfection complète du platelage ainsi que du renforcement de certains garde-corps. Un rapport préalable d'un bureau d'ingénieurs avait permis d'évaluer la solidité de cet ouvrage construit en 1994. Les travaux, prévus initialement, ont duré un mois en raison de la découverte d'une pièce de bois défectueuse lors du démontage d'une rampe d'accès.

À la suite de la réfection de la route de Bremblens, la suppression du passage piéton permettant de traverser celle-ci, notamment pour les utilisateurs du terrain de sport, a engendré la création d'un sentier du côté de la Venoge, afin de permettre aux piétons de circuler le long de la route en sécurité. Des travaux d'abattage ainsi que la pose de copeaux pour matérialiser le sentier ont été effectués.

Des contrôles de sécurité ont été menés autour des infrastructures d'accueil en forêt ainsi qu'en périphérie des massifs. Ces inspections ont nécessité divers travaux de sécurisation, notamment des coupes et tailles ciblées, en particulier le long des chemins.

Le traditionnel martelage d'automne, réalisé en présence de la municipalité et de l'inspecteur des forêts, s'est déroulé dans le massif de Grand Sève. Les interventions prévues seront exécutées durant le premier trimestre 2026.

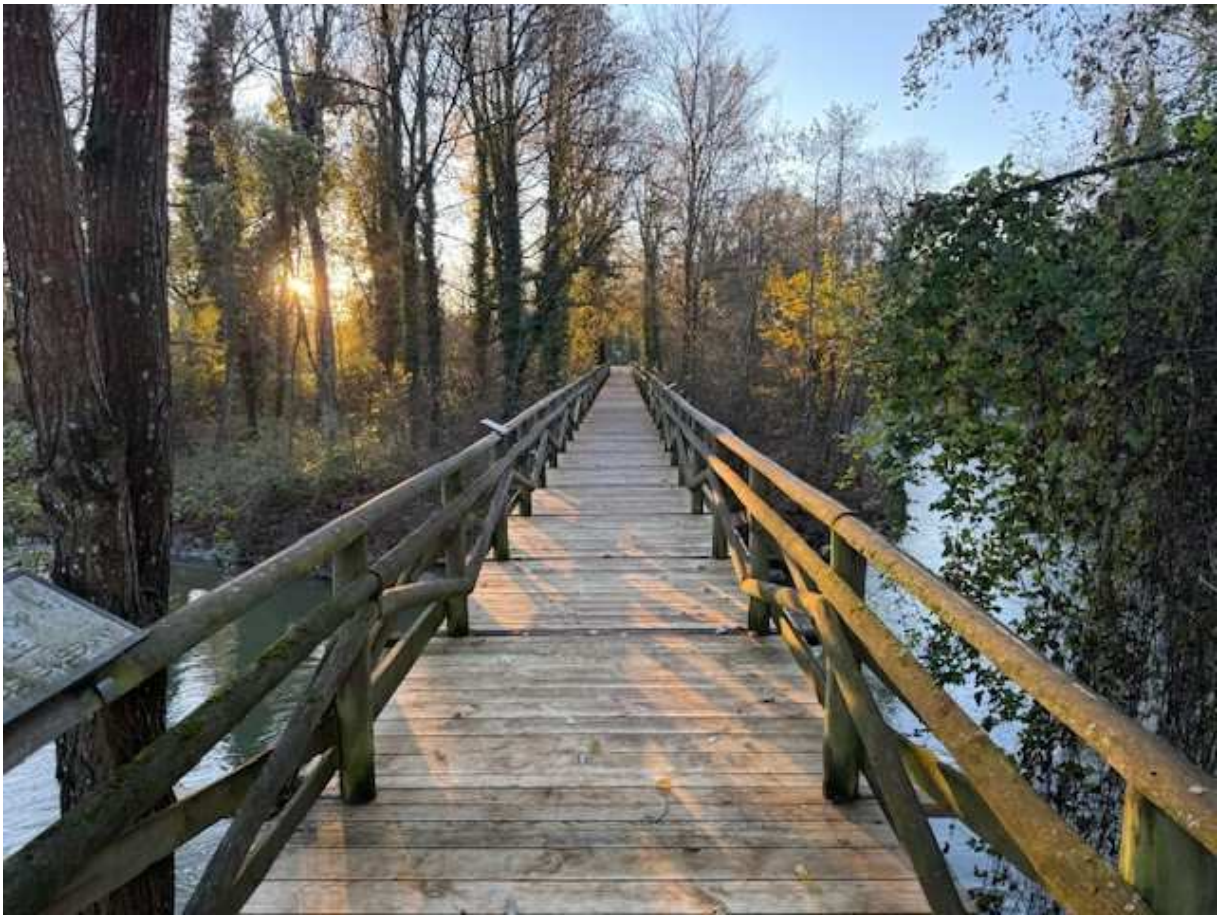

Passerelle des Iles après réfection

Plantations et soins culturaux:

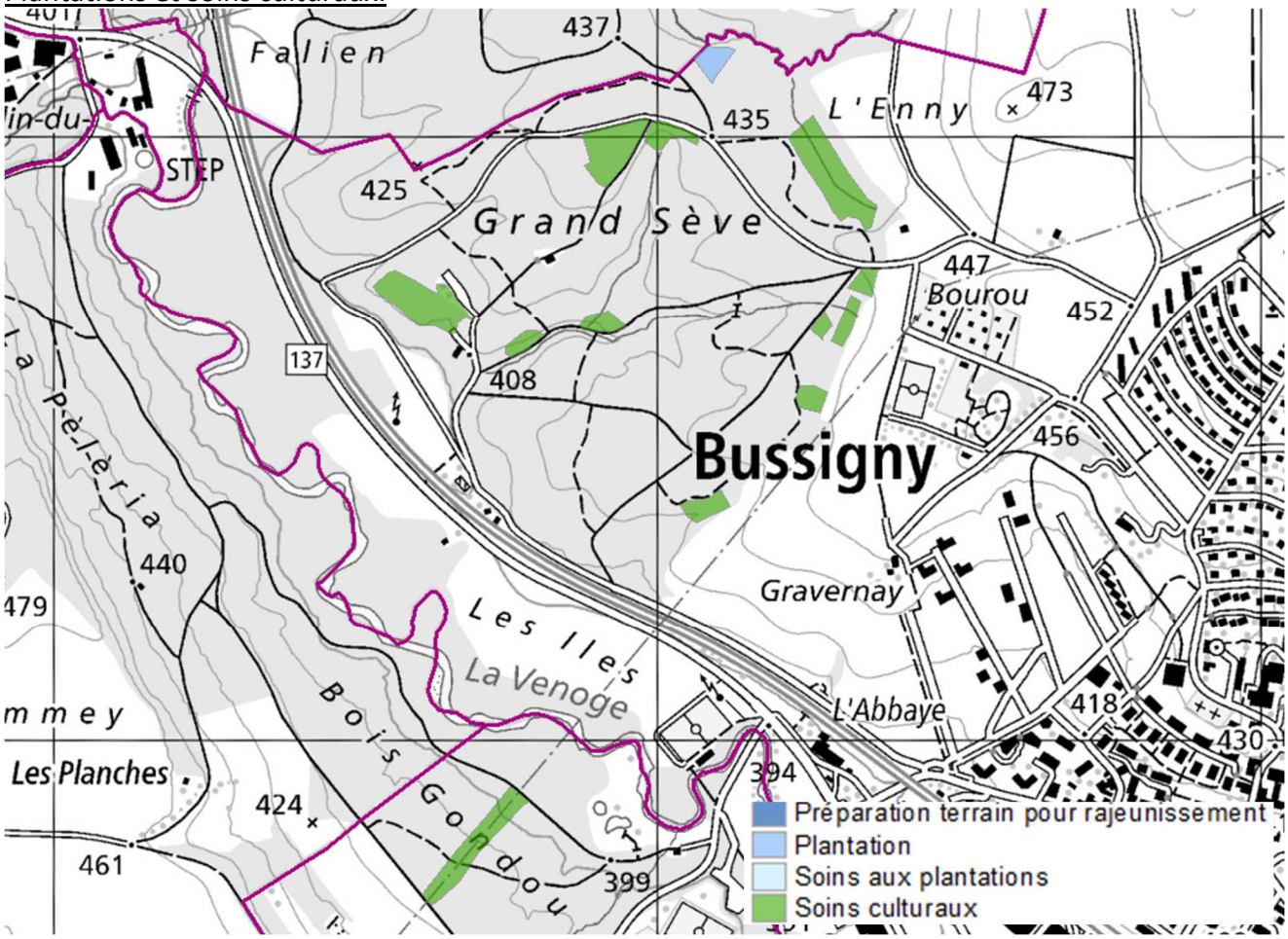

Coupe de bois:

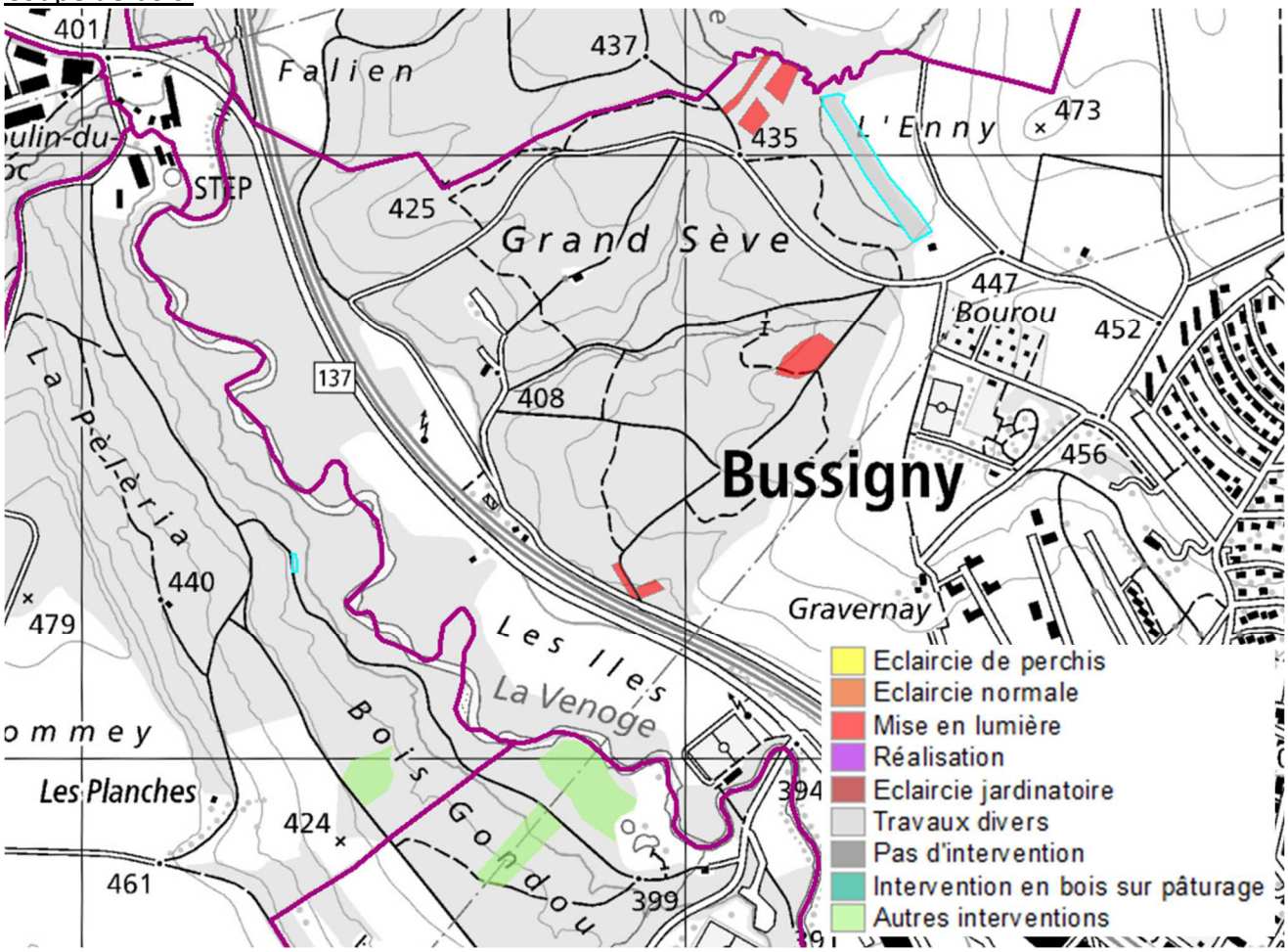

Bois martelé: 945 sylves

Chavannes-près-Renens :

Conformément au plan de gestion forestière en vigueur, une coupe de bois permettant l'entretien du Bois du Caudray a été désignée au début de l'année 2025. Les travaux ont été effectués durant le mois de mars. Les arbres exploités sont principalement des frênes secs menaçant en partie la sécurisation du chemin piétonnier à proximité. La sortie des bois jusqu'au parking s'est faite grâce à la force animale. En effet, lors de la journée de la biodiversité, M. et Mme Carrel, propriétaires de chevaux et experts en débardage de grumes de bois, ont démontré leur savoir-faire à la population chavannoise. Les bois issus de cette exploitation ont été valorisés en plaquettes forestières et utilisés dans une centrale de chauffage régionale.

Quelques arbres renversés par le vent et retrouvés dans la Mèbre ont dû être retirés afin d'éviter un risque d'embâcle en contrebas, près du passage sous la route. Ces travaux sont menés conjointement avec le voyer des eaux, l'inspecteur faune-nature, la commune de Chavannes-près-Renens et le Groupement forestier de la Venoge.

Des contrôles de sécurité ont été menés autour des infrastructures d'accueil en forêt ainsi qu'en périphérie des massifs. Ces inspections ont nécessité divers travaux de sécurisation, notamment des coupes et tailles ciblées, en particulier le long des chemins bordant les terrains de football.

Débardage à cheval

Coupe de bois:

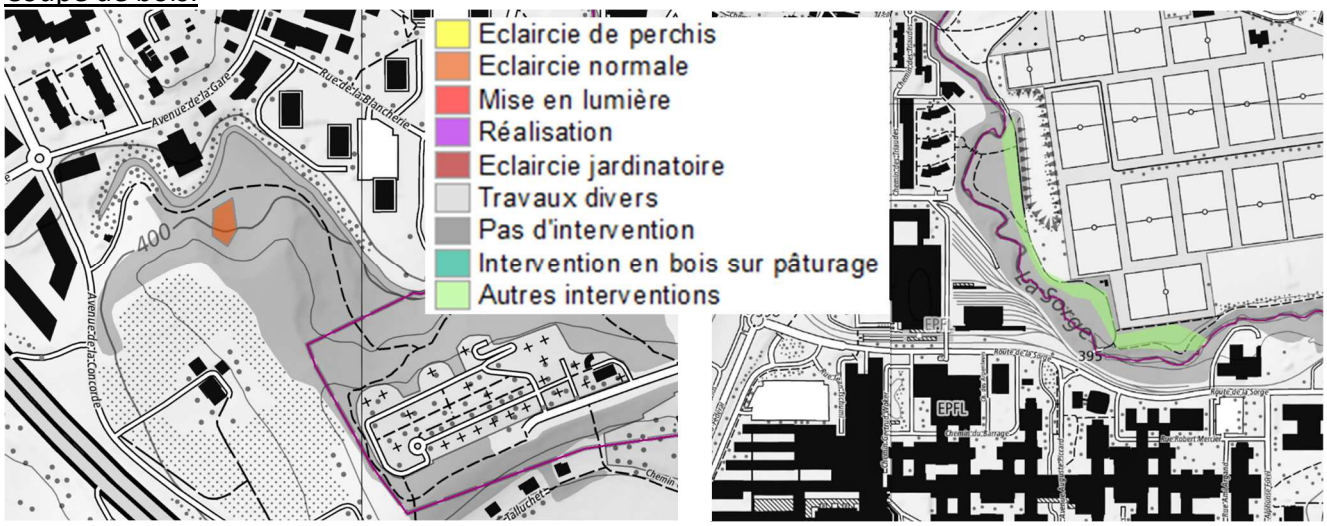

Bois martelé: 37 sylves

Cheseaux-sur-Lausanne :

Plusieurs coupes de bois ont eu lieu sur la propriété communale durant l'année 2025. Ces interventions sont en lien avec les objectifs décrits dans le plan de gestion forestière de la commune. Durant le printemps, plusieurs interventions ont été réalisées, notamment à l'entrée du massif au lieu-dit « Sur le Bré ». À cet endroit, l'exploitation d'un peuplement de sapin blanc d'âge mûr et présentant quelques signes de faiblesse a eu lieu. Cette intervention a permis la mise en lumière du sol, mais également du rajeunissement présent par petits groupes. Il s'agit d'un mélange de sapin blanc et de hêtre, avec quelques frênes et plus rarement du chêne sessile. Une fois les bois triés et rangés, les rémanents de coupe (branches, bois cassé, petits bois, etc.) sont mis en tas de façon mécanisée. Afin de combler et de recréer rapidement un nouveau peuplement, une plantation par groupes d'environ 15 tiges est effectuée. Les essences choisies sont principalement feuillues, notamment du tilleul à grandes feuilles, de l'érable sycomore ou plane, de l'orme champêtre, du chêne sessile et du merisier. Ces travaux de mise en terre sont effectués durant le printemps.

Une autre exploitation a eu lieu le long du chemin du Bois Bourlas, sur des parcelles précédemment rachetées par la commune à des propriétaires privés. Ces massifs, le plus souvent sous-exploités, ont généré des arbres de faible qualité. Après réflexion lors du martelage communal 2024, la décision a été prise d'exploiter l'entier de cette petite parcelle afin de pouvoir régénérer une nouvelle forêt sur l'ensemble de la surface et de garantir un rajeunissement naturel composé d'essences de lumière. Les travaux de coupe ont également été réalisés durant le premier trimestre 2025.

Une démonstration de débardage à cheval, à l'attention du public, a été réalisée dans la forêt derrière le manège de St-Georges. Ces travaux permettent de présenter le travail à l'aide de la traction animale, pratique ancienne précédant la mécanisation des travaux forestiers. Ces journées de présentation sont bien appréciées du public ainsi que des écoles.

Deux exploitations ont été effectuées sur la propriété communale suite à des interventions prévues sur des parcelles privées voisines. La première s'est déroulée en amont du chemin du Bois de la Chasse, permettant de supprimer des arbres affaiblis et penchants au-dessus du chemin. La seconde, à proximité de l'ancien refuge communal, a permis de retirer un solde de peuplement d'épicéas attaqués par le bostryche typographe.

Durant l'été, plusieurs surfaces ont bénéficié de soins à la jeune forêt. Ces travaux ont pour but de sélectionner les tiges les plus vitales, selon des critères de qualité, afin d'adapter la future forêt au changement climatique. Des plantations ont été réalisées sur les surfaces récemment exploitées afin de compléter le rajeunissement naturel existant, avec des érables sycomores, des ormes lisses, des chênes sessiles et des merisiers. Ces zones feront l'objet d'un entretien futur pour assurer le bon développement des jeunes plants. L'entretien de la piste cavalière a été effectué avec la pose de nouveaux copeaux et la taille de branches sur les côtés.

Le traditionnel martelage a eu lieu dans le courant de l'automne. Plusieurs coupes de bois sont prévues conformément aux objectifs inscrits dans le plan de gestion forestière.

Des contrôles de sécurité ont été menés autour des infrastructures d'accueil en forêt ainsi qu'en périphérie des massifs forestiers. Ces inspections ont nécessité divers travaux de sécurisation, notamment des coupes et tailles ciblées, en particulier le long des chemins à l'intérieur des massifs.

Plantations et soins culturaux:

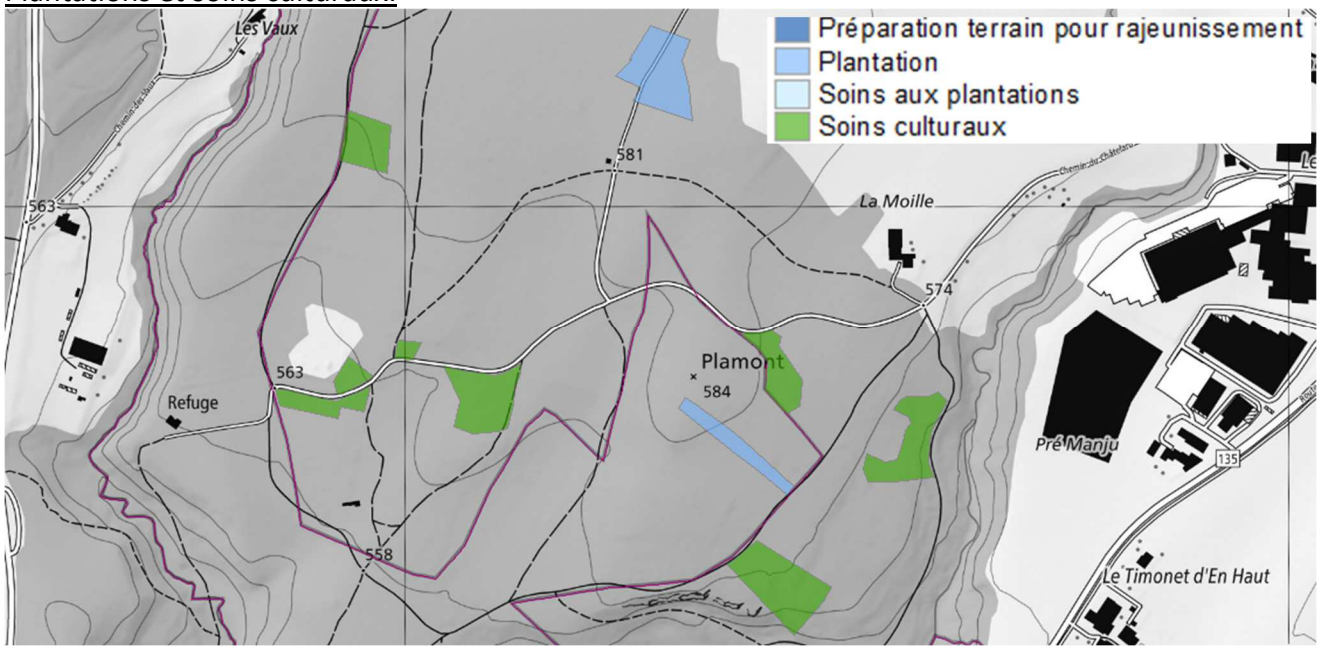

Coupe de bois:

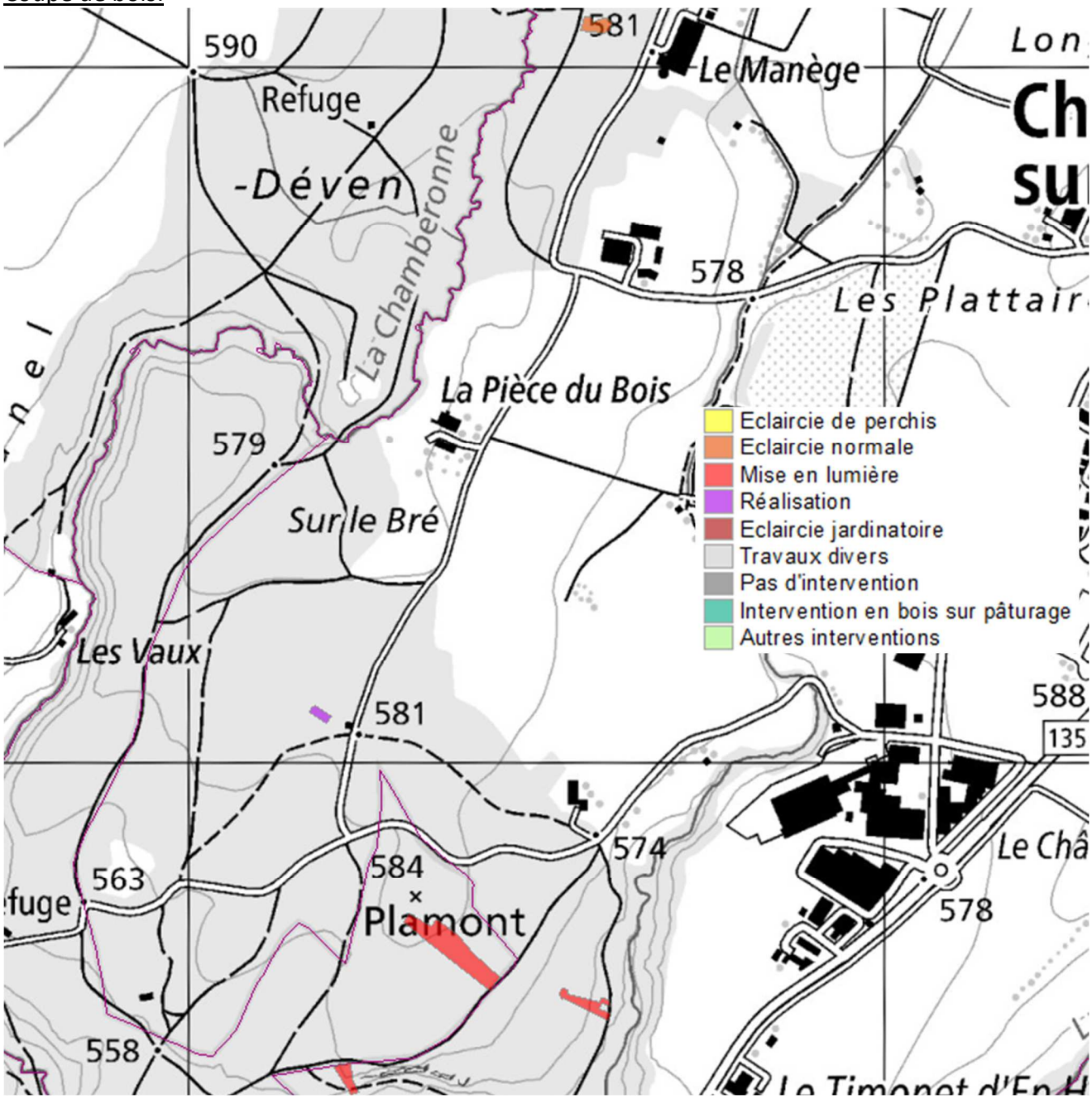

Bois martelé: 267 sylves

Crissier :

L'entretien des forêts communales a été réalisé conformément aux objectifs du plan de gestion forestière. Les interventions effectuées durant l'année 2025 ont permis de contribuer à rajeunir et à supprimer certains peuplements fragilisés par les étés secs à répétition, menaçant la survie des arbres.
Une première exploitation a été réalisée au lieu-dit « Montagny », entre le chemin bétonné et la Petite Chamberonne, sur un terrain accidenté. Elle a permis de rajeunir un peuplement présentant des signes de faiblesse, notamment certains houppiers devenant secs. En raison de la topographie compliquée, cette intervention reste dangereuse pour le personnel forestier et financièrement onéreuse pour le propriétaire. La surface a fait l'objet d'un nettoyage des rémanents de coupe afin de pouvoir replanter et ainsi compléter le rajeunissement naturel présent de façon sporadique. Les plants mis en terre sont issus de la pépinière de Genolier. L'orme champêtre, l'érable sycomore ou encore le merisier font partie des essences plantées.
Une éclaircie effectuée près de la Rochette a permis de traiter la lisière forestière. Cette intervention a permis de supprimer des arbres de bordure penchants et de permettre aux arbres maintenus de continuer de croître. Les bois coupés ont été valorisés en bois de chauffe pour des centrales de chauffage régionales.
Durant l'été, des soins à la jeune forêt ont été effectués sur différentes surfaces. Ces travaux de dégagement permettent de sélectionner les tiges les plus vigoureuses et présentant des caractéristiques de qualité évidentes. Les essences tolérantes aux changements climatiques sont également privilégiées dans le choix des futurs arbres. Ils ont également permis l'arrachage de plantes exotiques envahissantes, notamment le laurier-cerise *(Prunus laurocerasus)* et le buddleia *(Buddleja davidii)*. Ces espèces, par leur feuillage dense et leur croissance rapide, colonisent de vastes surfaces et freinent le développement de la flore indigène. Leur élimination doit être répétée chaque année afin d'espérer les éradiquer, ces plantes étant souvent issues de jardins.
Une petite coupe de peupliers a été réalisée entre le chemin Charmeur et la Sorge. Cette intervention a permis d'exploiter une ancienne plantation de peupliers d'âge mûr présentant quelques signes indiquant que ces arbres sont en fin de vie (blessures sur l'écorce, houppiers en partie secs, etc.). Ces arbres, très hauts et situés à proximité directe du chemin, devaient également être exploités pour des raisons de sécurité.
Le peuplier n'étant pas un bois de grande valeur, ni pour le sciage ni pour le bois de feu, il a été valorisé en troncs afin d'éviter le parcage sauvage.
Une plantation venant compléter les zones laissées vides a également été réalisée. Ces surfaces seront entretenues dans le futur afin de garantir leur développement.
Deux dernières interventions ont été réalisées en fin d'année 2025. La première, près du chemin entre le chemin de la Lisière et celui du Dévens, a permis d'entretenir plusieurs parcelles acquises dernièrement par la commune. Ces anciennes parcelles, souffrant d'un déficit évident d'entretien, avaient généré des arbres instables et de mauvaise qualité. La mise en lumière réalisée a permis d'apporter de la clarté au sol, propice au développement du rajeunissement naturel. Afin de compléter ces futurs peuplements, des plantations ont été réalisées avec des plants indigènes issus de la pépinière de Genolier.
La seconde intervention, au-dessus du chemin de la Source, est également un traitement de lisière permettant de redéfinir la taille des arbres en limite forestière, mais aussi de supprimer les arbres penchés sur la partie agricole. L'opportunité de traiter les abords directs de la ligne à haute tension a permis une efficience financière. Les bois issus de cette coupe ont été valorisés en sciage pour la construction, et ceux de moindre valeur en plaquettes forestières destinées aux centrales de chauffe régionales. Une plantation de cette surface sera réalisée durant le premier trimestre 2026.
Une remise en état d'une surface verte située en contrebas du chemin des Cibleries, entourée de la forêt communale, a été effectuée afin de supprimer les plantes envahissantes présentes, notamment le buddleia *(Buddleja davidii)* mais également les ronces, toutes deux très couvrantes. Un travail de semis a été réalisé afin d'éviter le retour des adventices.

La réfection du chemin pédestre le long de la Mèbre a été réalisé dans sa partie inférieure depuis le nouveau parc de la Mèbre jusqu'au pont du Vieux Moulin. Afin de garantir un tracé agréable à

l'utilisateur, une partie de l'ancien canal à été maintenu pour réaliser un platelage au-dessus permettant un accès sécurisé tout en maintenant une partie de ces anciennes constructions. La passerelle plus au nord à également fait l'objet d'une réfection complète. Un entretien des cotés et des coupes de sécurisation ainsi que la pose de copeau pour marquer le sentier ont été effectué.

Plus au Nord, sur le même sentier, la passerelle permettant d'enjamber la Mèbre entre les communes de Lausanne et Crissier à été démontée. Un rapport technique sur l'état de cet ouvrage à été effectué définissant la portance en partie défaillante notamment sur les deux longrines portant l'ouvrage. Il a été décidé de supprimer la passerelle pour garantir la sécurité des utilisateurs. Les travaux de dégagement ont été réalisé à l'aide d'une pelle araignée et l'évacuation par les aires grâce à l'entreprise Helisuisse. L'ouvrage sera reconstruit dans le courant 2026.

Des contrôles de sécurité ont été menés aux abords immédiats des infrastructures d'accueil en forêt (bancs, canapé forestier, chemins forestiers officiels) ainsi qu'en périphérie des massifs forestiers. Ces inspections ont nécessité divers travaux de sécurisation, notamment des coupes et des tailles ciblées, en particulier le long des chemins dans l'aire forestière.

Piles de bois issues de la coupe au Ch. de la Source

Surface broyée et semée

Plantations et soins culturaux:

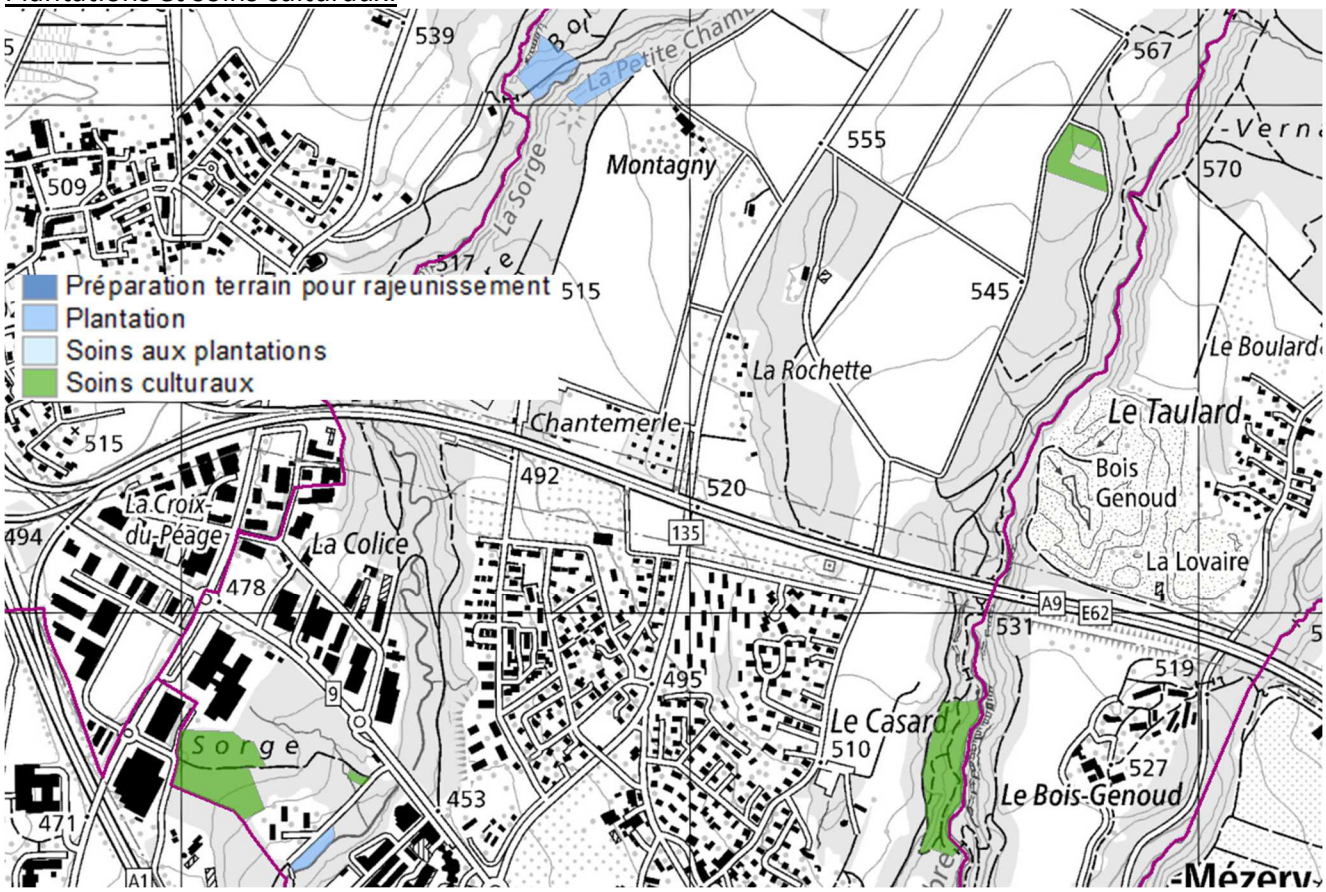

Coupe de bois:

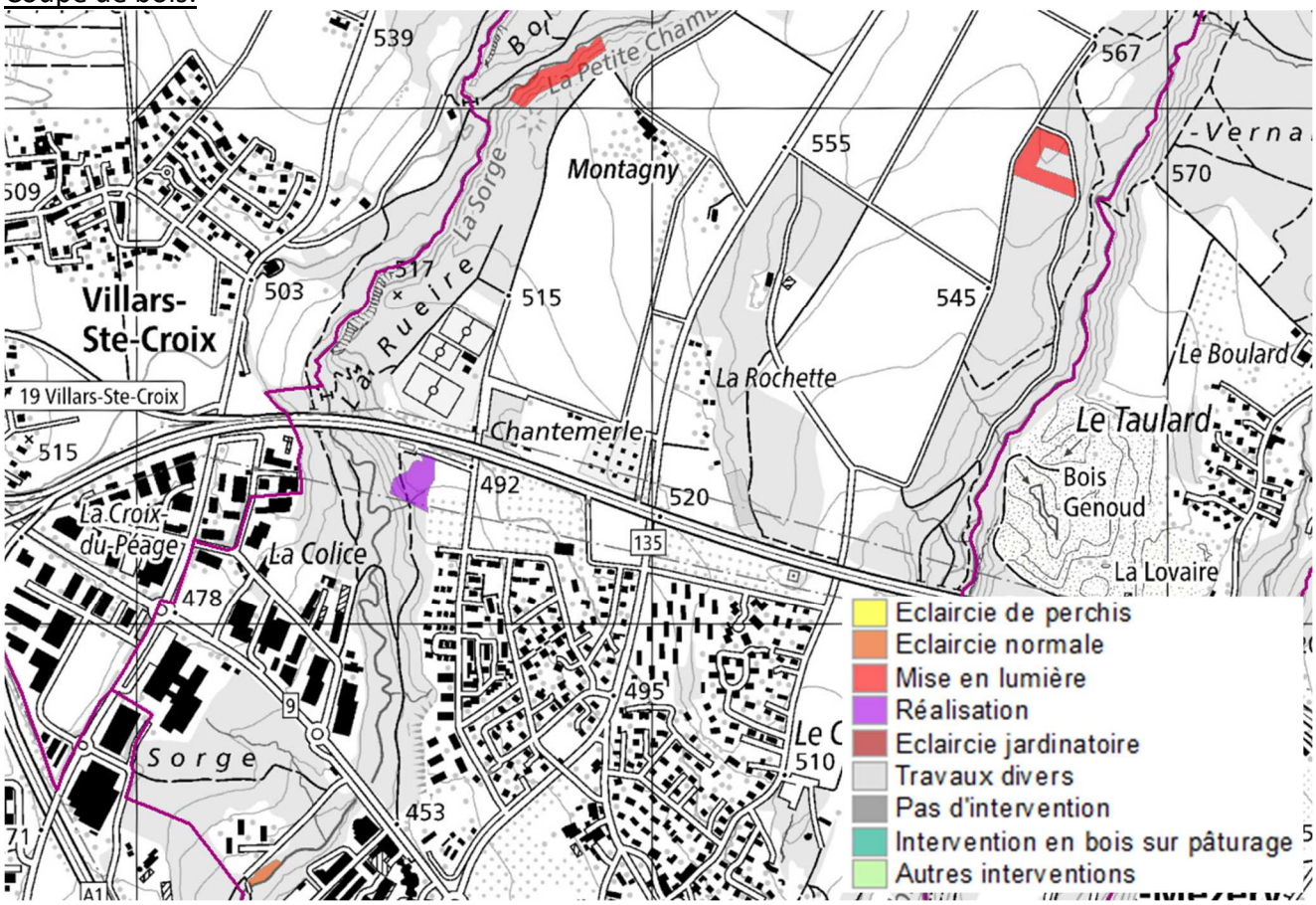

Bois martelé: 1066 sylves

Ecublens :

1. Introduction

Dans le cadre de la gestion durable de ses forêts, la Commune d'Ecublens a mené plusieurs interventions sylvicoles au cours de l'année. Ces travaux visent à assurer la sécurité des usagers, favoriser le rajeunissement du massif forestier et valoriser les ressources ligneuses locales. Les actions décrites ci-dessous s'inscrivent dans le plan de gestion forestière en vigueur.

2. Coupe d'hiver au Bois de la Motte

Au mois de janvier, une coupe de bois a été réalisée au lieu-dit *Le Bois de la Motte*, en contrebas du chemin des Crêts. Cette intervention avait pour objectifs :

- d'exploiter les peuplements arrivés à maturité
- de valoriser les essences présentes
- de préparer le terrain au rajeunissement naturel

Le bois de hêtre récolté a été destiné au sciage ainsi qu'à la production de bois de feu. Ce dernier a été fendu, coupé en longueurs d'un mètre et stocké en vue de la traditionnelle mise de bois de la commune. Quelques mélèzes de bonne qualité ont également été valorisés en sciage dans une scierie régionale.

Les rémanents de coupe (branches et parties non exploitables) ont été regroupés en tas afin de favoriser la régénération naturelle. Une partie de ces matériaux est également utilisée par les écoles d'Ecublens pour compléter leur canapé forestier.

3. Travaux de plantation

En mars, la surface exploitée a fait l'objet d'une plantation complémentaire destinée à diversifier les essences et renforcer la résilience du peuplement. Les essences suivantes, toutes indigènes, ont été introduites :

- orme
- châtaignier
- érable sycomore

Les plants ont été disposés par groupes de 15 à 20 individus, permettant de recréer rapidement un microclimat forestier favorable à leur développement.

4. Coupe de sécurisation estivale

Durant l'été, une coupe de sécurisation a été menée au-dessus du chemin de la Motte. Plusieurs arbres dépérissant, principalement des hêtres et des frênes, présentaient un risque de chute et menaçaient la sécurité des usagers. Leur abattage a permis de sécuriser le secteur.

Le bois issu de cette intervention a été valorisé en plaquettes forestières, utilisées pour l'alimentation du chauffage d'Ecucad.

5. Perspectives et planification future

Les interventions prévues pour les prochaines années s'inscriront dans la continuité des travaux réalisés. Elles viseront notamment à:

- poursuivre le rajeunissement progressif du massif forestier
- éliminer les peuplements dépérissant
- favoriser la diversité des essences
- maintenir un haut niveau de sécurité pour les usagers des chemins forestiers

Ces actions permettront de garantir une forêt saine, stable et durable, répondant aux besoins écologiques, sociaux et économiques de la commune.

Enfin, des contrôles de sécurité ont été effectués aux abords immédiats des infrastructures d'accueil en forêt ainsi qu'en périphérie directe du massif. Ces vérifications nécessitent le plus souvent des travaux de sécurisation, tels que des coupes ou des tailles ciblées.

Plantations et soins culturaux:

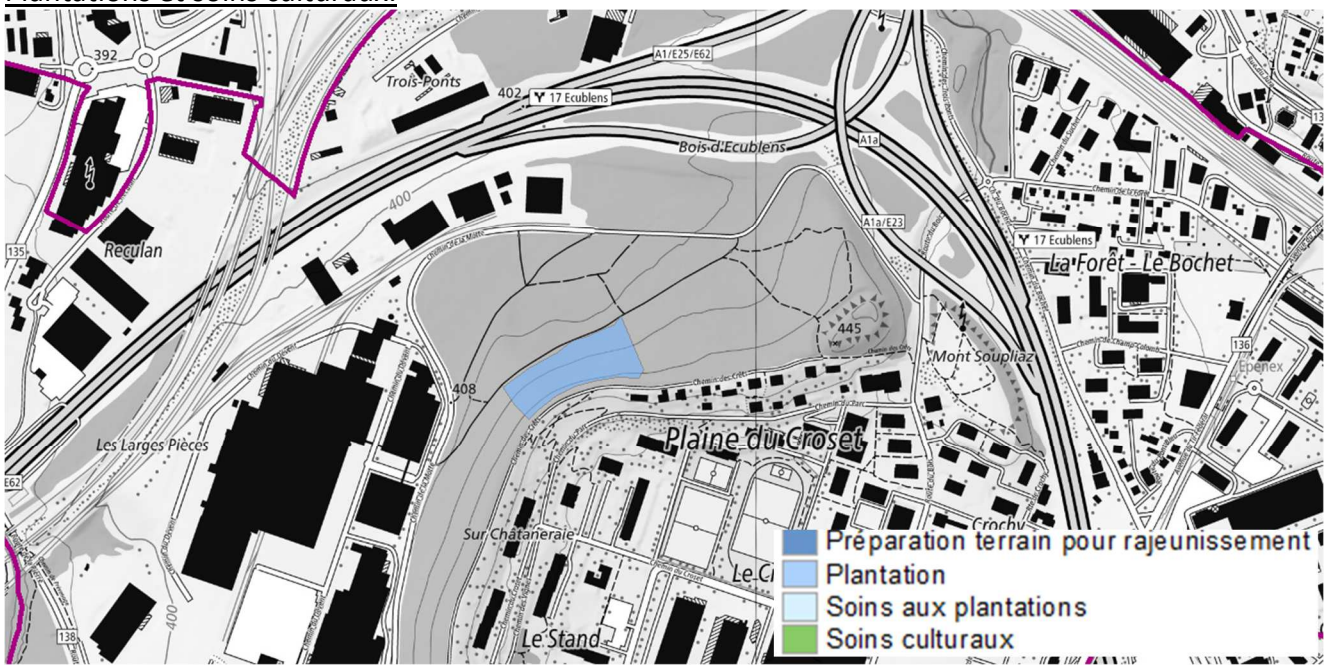

Coupe de bois:

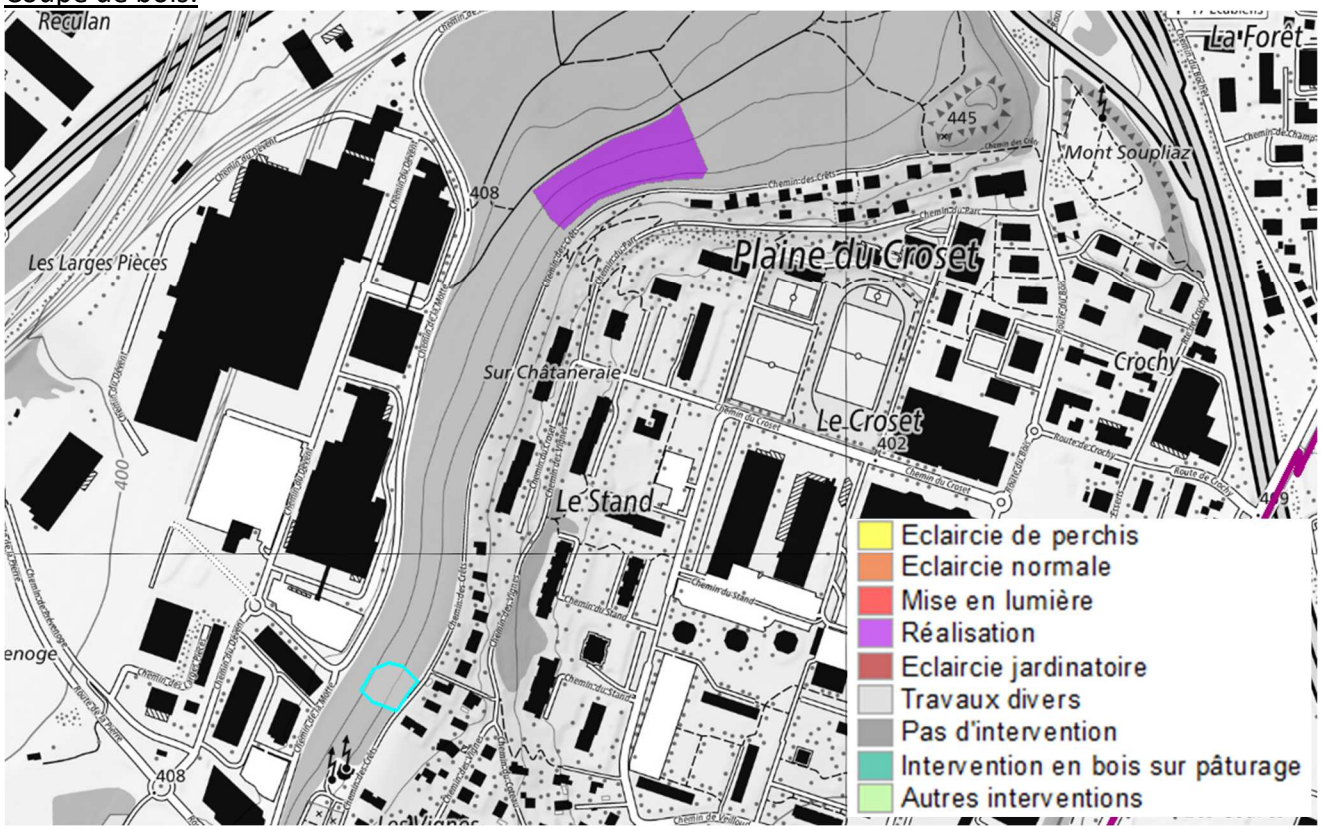

Bois martelé: 162 sylves

Jouxtens-Mézery :

En 2025, plusieurs travaux forestiers ont été menés dans les forêts de Jouxtens-Mézery. Au printemps, des soins à la jeune forêt ont été effectués dans le petit massif bordé par la route de Sous-Bois. Cette surface avait fait l'objet d'une coupe en 2012, permettant de rajeunir le peuplement. La jeune forêt s'est bien développée et avait déjà bénéficié d'un premier entretien en 2016. Lors de l'intervention de 2025, l'évacuation de déchets ainsi que l'arrachage de centaines de plants de laurelle ont été réalisés, afin de maintenir un milieu naturel propre et composé d'espèces indigènes.

Durant l'été, des travaux d'entretien du rajeunissement ont également été menés le long du chemin du Chalet-Vert. Ils visaient à sélectionner les jeunes plants indigènes issus du rajeunissement naturel, les plus résistants face aux changements climatiques.

À l'automne, l'exploitation de chablis (arbres dépérissant) a été effectuée dans la forêt du Lussex, en limite du territoire de Romanel-sur-Lausanne. Ces travaux, indispensables à l'entretien des forêts, ont permis de valoriser 15 m³ de bois, transformés en plaquettes forestières destinées au chauffage à distance de la région.

Sur cette même surface, une plantation d'essences indigènes a été réalisée afin de compléter le rajeunissement naturel déjà présent. Quarante plants ont été mis en terre, notamment des érables sycomores et des merisiers. Un suivi régulier sera assuré pour garantir leur bon développement.

Enfin, des contrôles de sécurité ont été effectués aux abords immédiats des infrastructures d'accueil en forêt ainsi qu'en périphérie directe du massif. Ces vérifications nécessitent le plus souvent des travaux de sécurisation, tels que des coupes ou des tailles ciblées.

Plantations et soins culturaux:

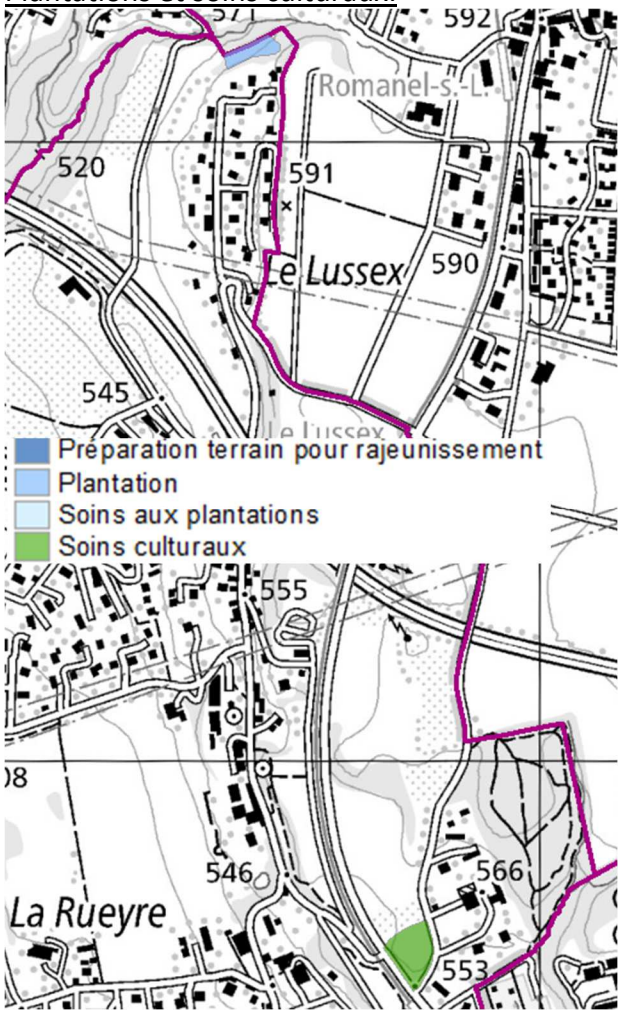

Coupe de bois:

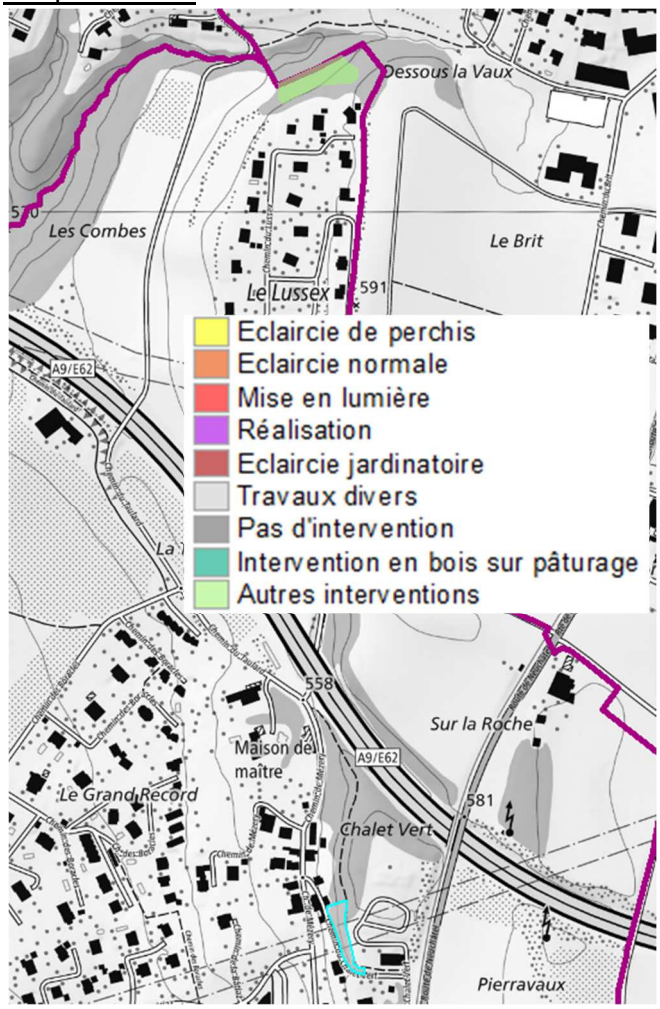

Bois martelé: 102 sylves

Mex :

Durant l'année 2025, plusieurs interventions sylvicoles ont été réalisées. Au printemps, une plantation d'essences indigènes (merisiers) a été effectuée le long du chemin des Vaux afin de compléter le rajeunissement naturel déjà présent.

Une épidémie de bostryche typographe a décimé le peuplement d'épicéas situé à proximité du refuge communal. L'exploitation complète de ce peuplement s'est avérée nécessaire pour protéger les peuplements voisins. Cette intervention a été réalisée à l'aide d'une abatteuse forestière, permettant l'abattage rapide des arbres infestés. Les bois ont été triés puis annoncés pour être valorisés auprès d'une scierie régionale.
Pour combler le vide laissé par l'enlèvement du peuplement de résineux, une plantation de 120 plants indigènes, fournis par la pépinière forestière de Genolier, a été réalisée durant l'automne. Les plants ont été regroupés par unités de 15 afin de recréer plus rapidement un « climat forestier » favorable à leur développement.

Une coupe de bois martelée, menée en présence de la Municipalité et de l'inspecteur d'arrondissement, a été effectuée à l'est du chemin en Copeau. Cette intervention sylvicole a permis d'exploiter un reliquat de sapins blancs en fin de vie. Les bois issus de cette coupe seront valorisés en sciage pour la construction, tandis qu'une partie des bois feuillus sera vendue comme bois de feu.

Enfin, des contrôles de sécurité ont été effectués aux abords immédiats des infrastructures d'accueil en forêt ainsi qu'en périphérie directe du massif. Ces vérifications nécessitent le plus souvent des travaux de sécurisation, tels que des coupes ou des tailles ciblées.

Plantations et soins culturaux:

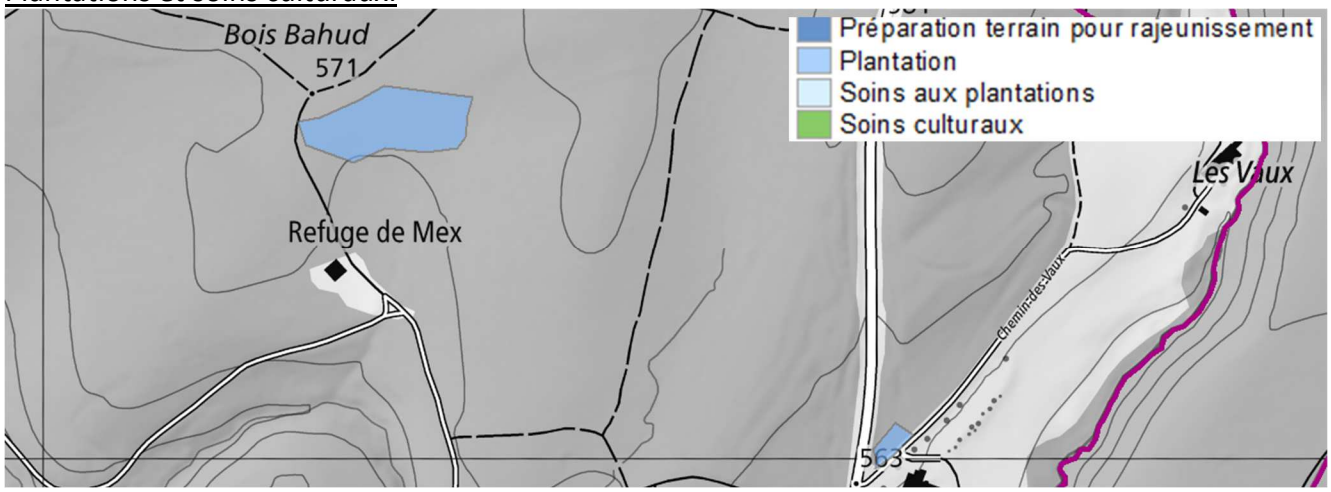

Coupe de bois:

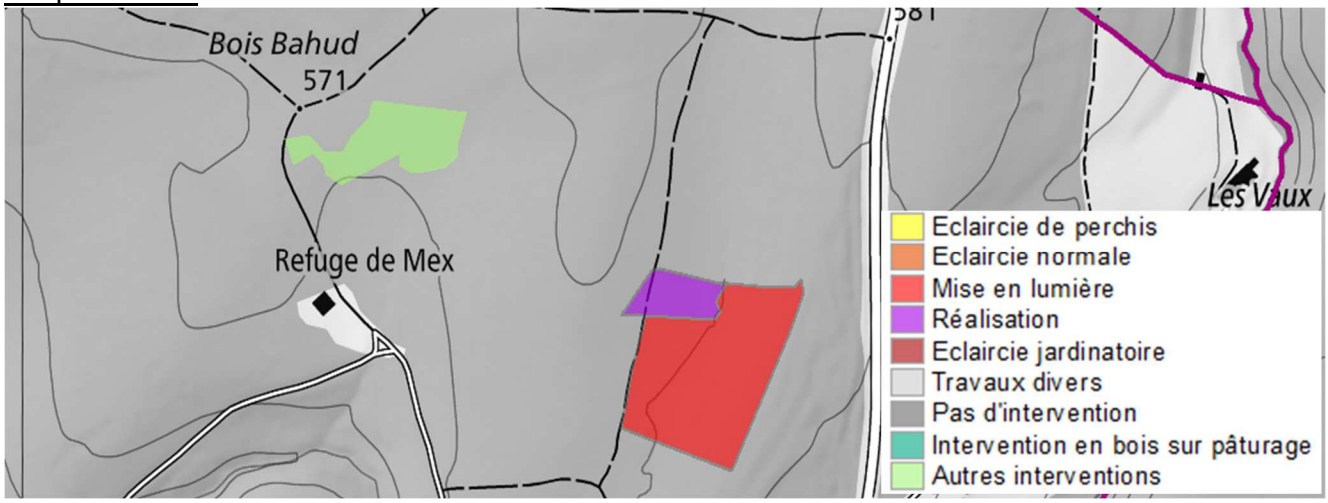

Bois martelé: 343 sylves

Penthaz :

Dans le cadre des objectifs sylvicoles définis par le plan de gestion forestière, une coupe de bois a été réalisée dans le massif de La Rippe à la fin de l'année 2024. Les travaux se sont déroulés durant le mois de mars. Cette intervention a permis d'apporter davantage de lumière, favorisant ainsi le développement du rajeunissement naturel. Elle a également servi à éliminer plusieurs arbres penchés en direction de la zone industrielle située au nord-est.

Le bois récolté a été valorisé en bois de feu, vendu dans le cadre de la commande annuelle communale. Le reste a été transformé en plaquettes forestières destinées au chauffage à distance régional.
Par ailleurs, quelques arbres dépérissant situés derrière le cimetière ont été exploités en même temps que ceux du massif de La Rippe.

Afin de soutenir et compléter le rajeunissement naturel, une plantation de 50 jeunes plants issus de pépinières forestières - principalement des merisiers et des érables sycomores - a été réalisée au printemps.

Enfin, des contrôles de sécurité ont été effectués aux abords immédiats des infrastructures d'accueil en forêt ainsi qu'en périphérie directe du massif. Ces vérifications nécessitent le plus souvent des travaux de sécurisation, tels que des coupes ou des tailles ciblées.

Martelage communal 2025 avec la martel

Plantations et soins culturaux:

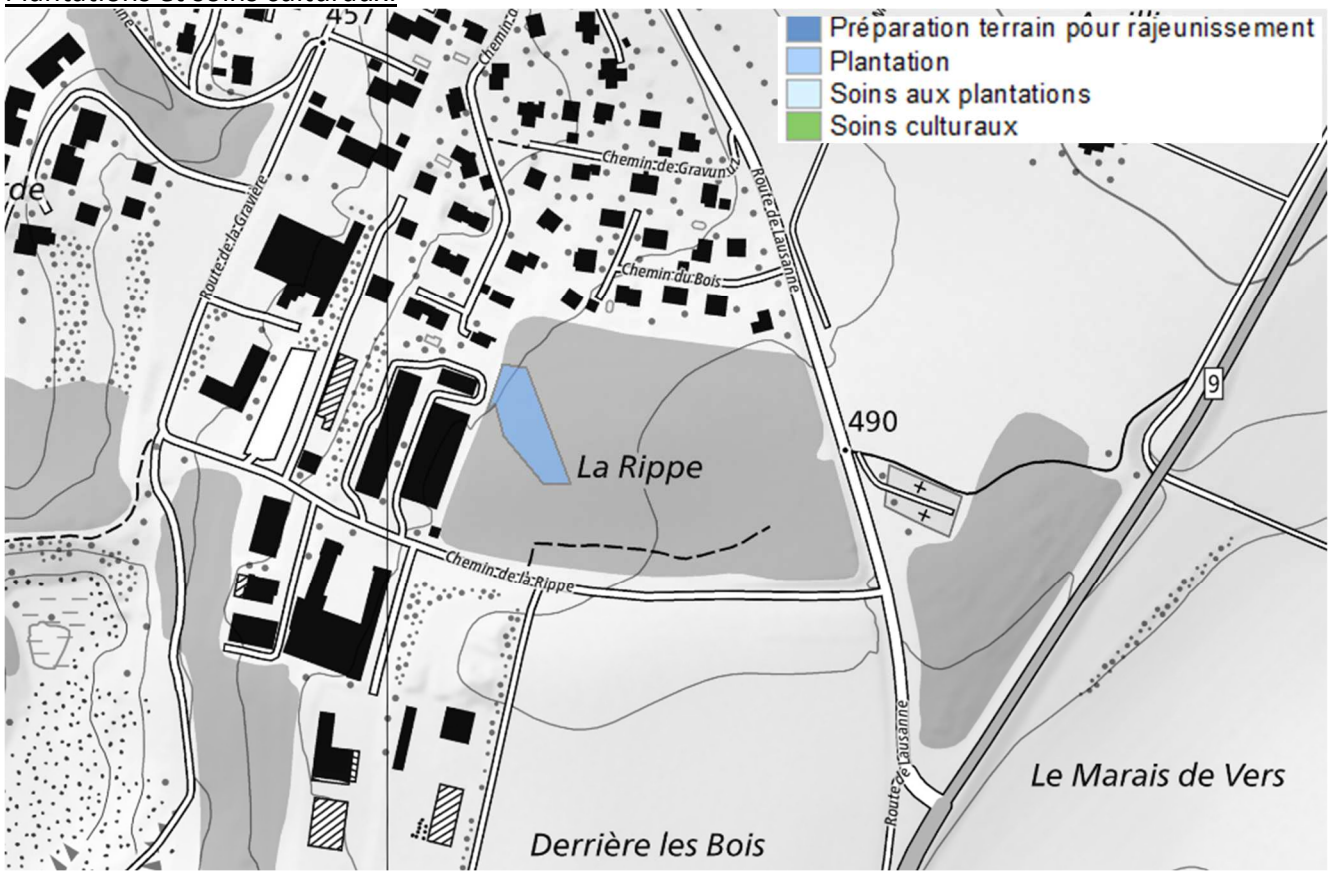

Coupe de bois:

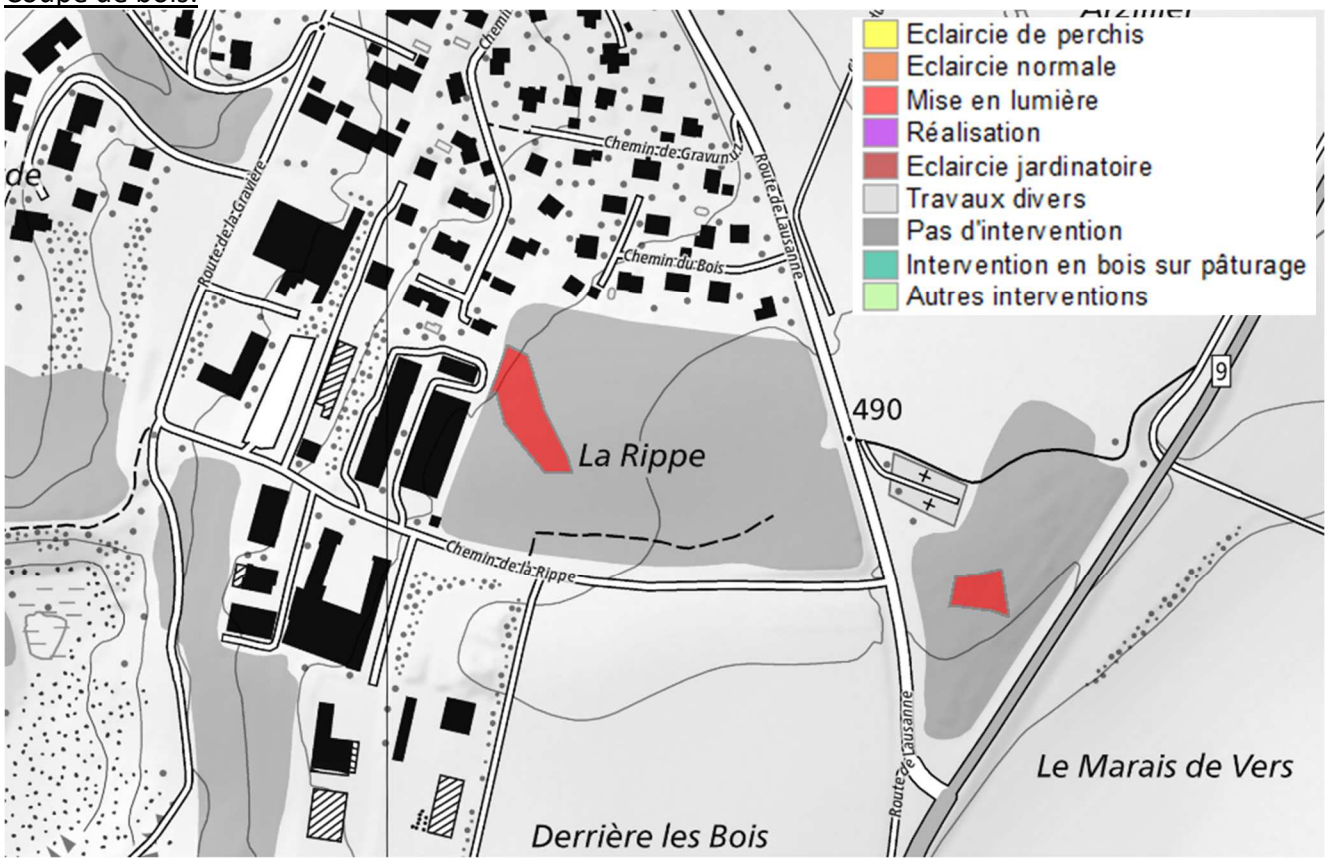

Bois martelé: 63 sylves

Prilly :

Dans le cadre de l'entretien annuel des forêts communales, une intervention a été menée pour exploiter les arbres penchés et dépérissant situés en limite de la propriété de l'hôpital de Cery. Leur enlèvement permet d'apporter davantage de lumière, favorable au rajeunissement naturel déjà présent. Le bois récolté a été valorisé en plaquettes forestières destinées aux réseaux de chauffage à distance régionaux. Une petite partie a également été exploitée en bordure de la route de Cery.

Un entretien de lisière a par ailleurs été réalisé durant l'automne le long de la route du Mont. Profitant de la fermeture temporaire de cet axe pour travaux, il a été jugé opportun d'y effectuer l'abattage d'arbres penchés, instables ou partiellement dépérissant.
Le bois issu de cette intervention a également été valorisé en bois de chauffage.
Enfin, des contrôles de sécurité ont été effectués aux abords immédiats des infrastructures d'accueil en forêt ainsi qu'en périphérie directe du massif. Ces vérifications nécessitent le plus souvent des travaux de sécurisation, tels que des coupes ou des tailles ciblées.

Coupe de bois:

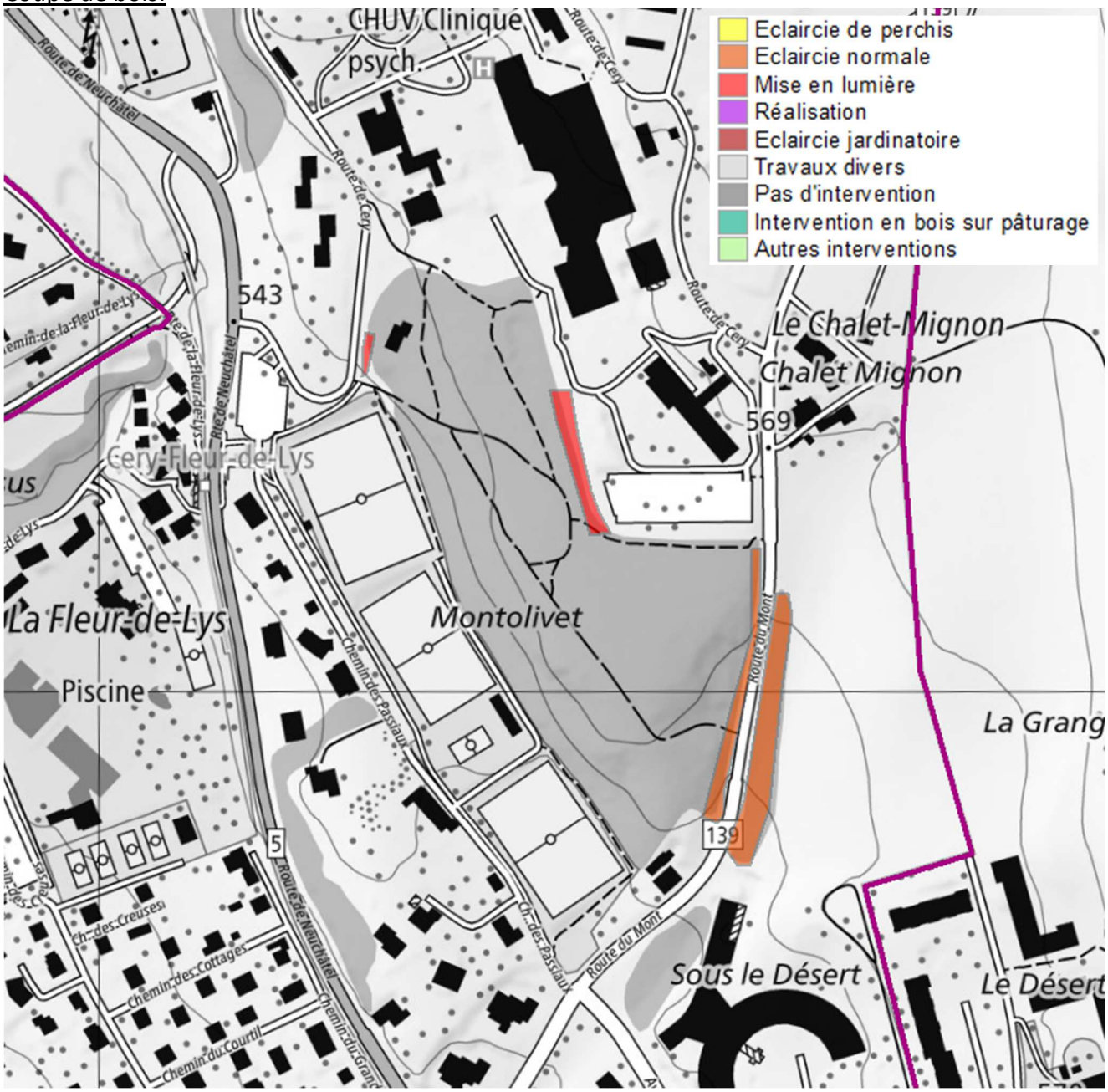

Bois martelé: 71 sylves

Renens :

Aucune intervention sylvicole n'a été réalisée en 2025. En revanche, une coupe située en limite du cimetière a été planifiée pour l'année 2026.

Des contrôles de sécurité ont également été menés le long des infrastructures d'accueil en forêt ainsi qu'à leurs abords immédiats. Ces vérifications ont conduit à la réalisation d'abattages et de tailles de sécurité destinés à garantir la protection des usagers de la forêt.

Coupe de bois:

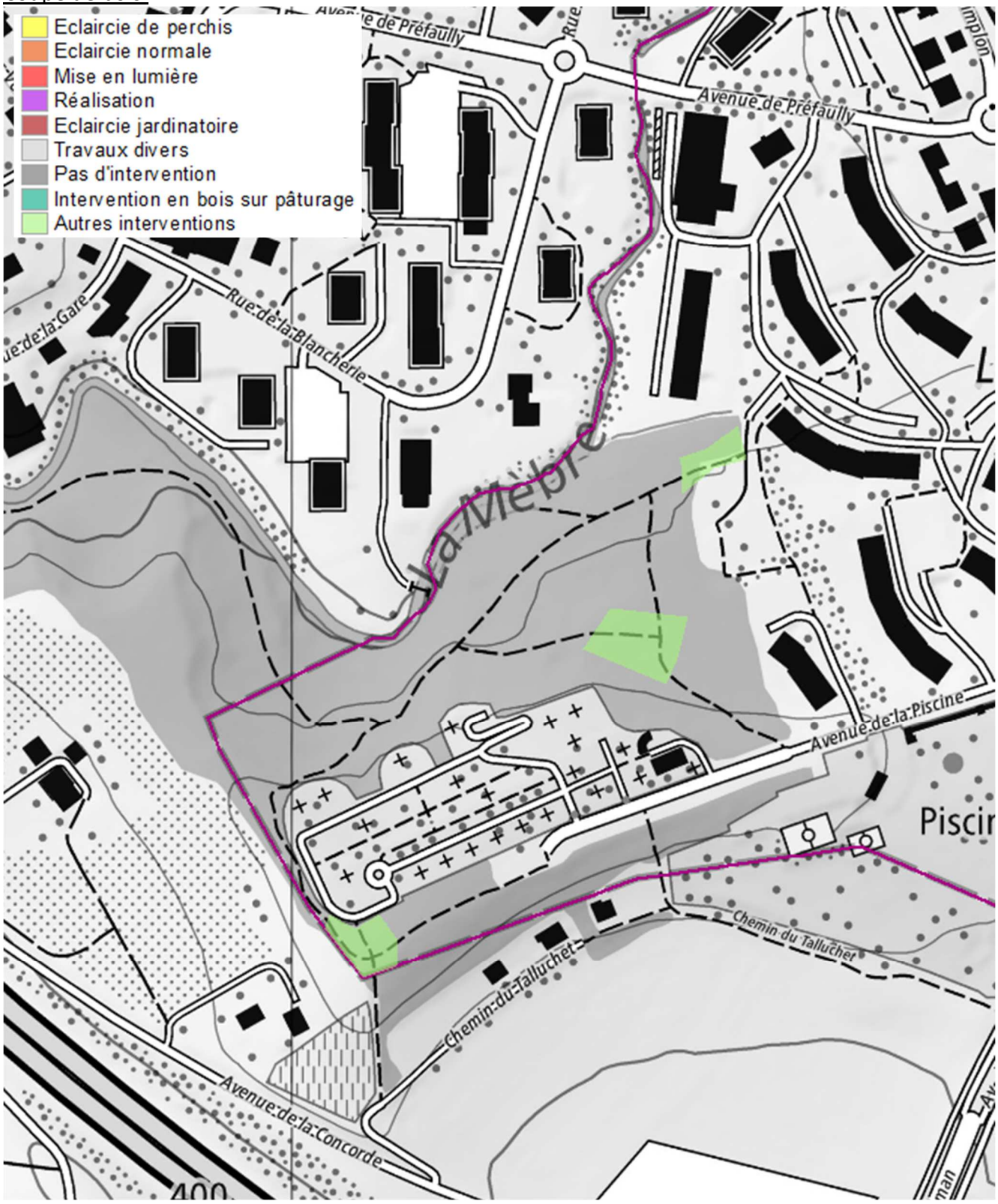

Bois martelé: 20 sylves

Romanel-sur-Lausanne :

À la suite de la coupe de bois réalisée en 2024 au Bois de la Judée, une plantation de 50 jeunes plants issus d'une pépinière forestière a été effectuée au printemps. Les essences choisies sont le merisier et l'érable sycomore. Afin de favoriser leur reprise, les plants ont été regroupés par groupes de quinze, permettant de recréer rapidement un « climat forestier » favorable à leur développement. Un suivi régulier sera assuré afin de limiter la concurrence des herbes adventices.

Par ailleurs, des contrôles de sécurité ont été menés aux abords immédiats des infrastructures d'accueil en forêt ainsi qu'en périphérie du massif.
Ces inspections ont nécessité divers travaux de sécurisation, notamment des coupes et des tailles ciblées, en particulier le long du chemin du Marais.

Plantations et soins culturaux:

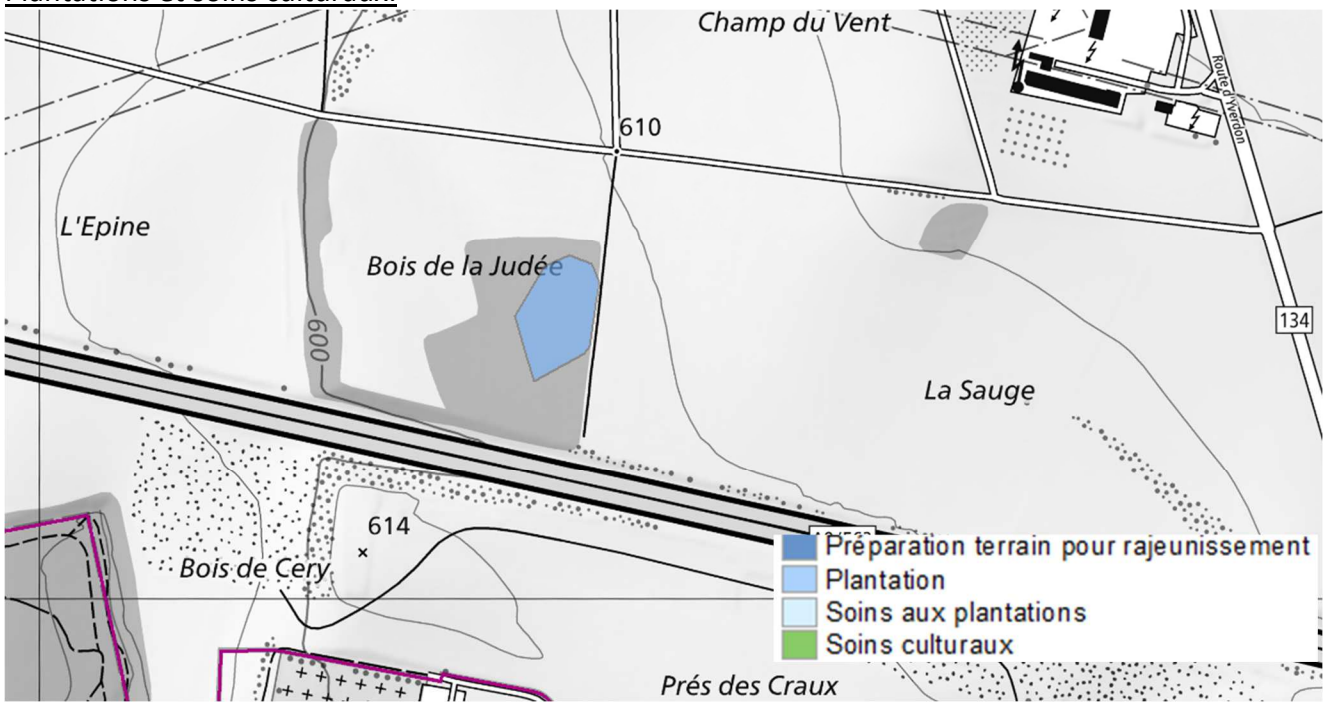

Coupe de bois:

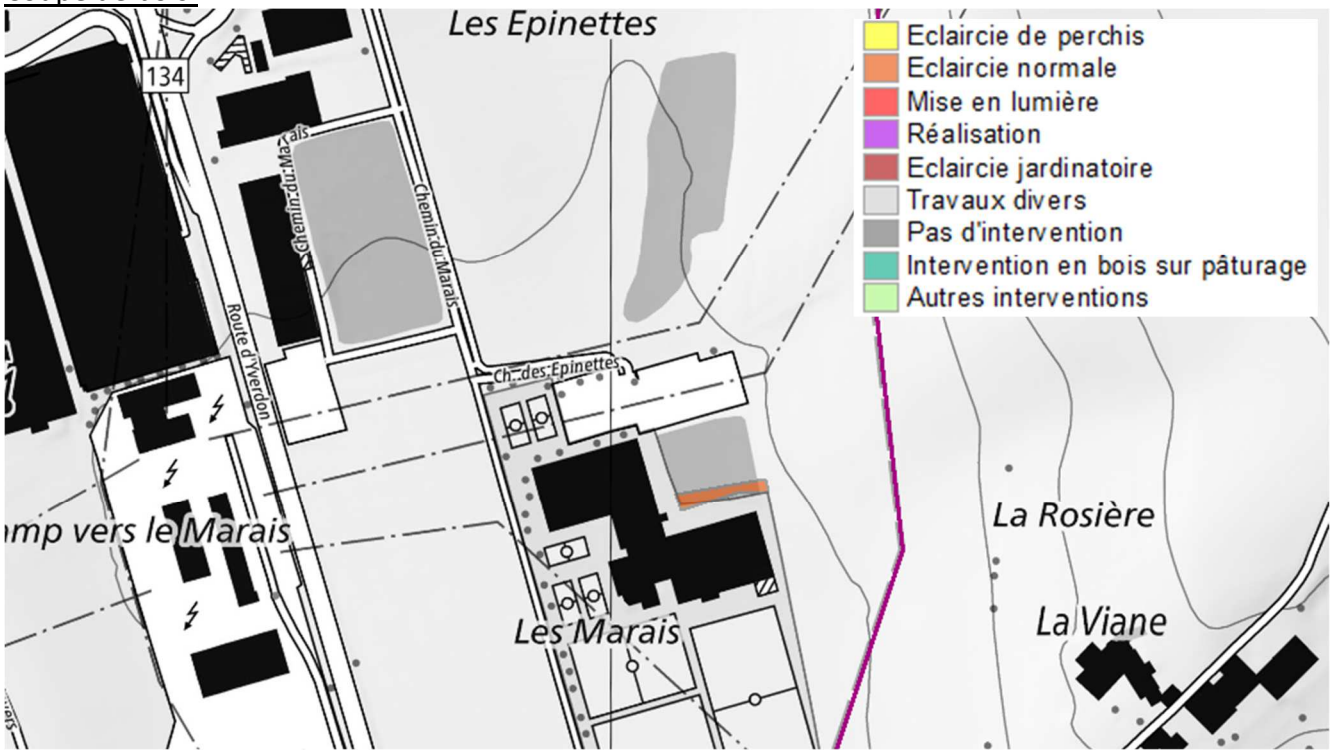

Bois martelé: 25 sylves

Saint-Sulpice :

L'exploitation des forêts, conformément au plan de gestion forestière, a été réalisé dans le Bois du Laviau. Cette intervention a permis de mette en lumière un rajeunissement naturelle présent dans la partie est du massif forestier. Ces travaux ont également permis de supprimer quelques arbres instables et en partie dépérissant. Afin de compléter les jeunes plants déjà installé, une plantation de 100 arbrisseaux d'essences indigène (érable sycomore, ormes lisses et chêne sessile) sera effectuée en 2026.

Durant l'été, une intervention visant à apporter des soins à la jeune forêt, a été accompli sur la parcelle forestière propriété de la commune sur le territoire de Préverenges. Lors de cette action, l'arrachage de plantes invasives notamment des laurelles (*Prunus laurocerasus)* a été exécuté. Ce travail fastidieux à générer un travail fastidieux et une grande quantité de déchets vert. Ces arrachages permettent de garantir le développement de rajeunissement naturelle indigène et de permettre le développement de la future forêt.

Des contrôles de sécurité ont été menés aux abords immédiats des infrastructures d'accueil en forêt (banc, canapé forestier, chemins forestiers officiels) ainsi qu'en périphérie des massifs forestiers. Ces inspections ont nécessité divers travaux de sécurisation, notamment des coupes et des tailles ciblées, en particulier le long des chemins dans l'aire forestière.

Un entretien de la surface à proximité de l'embouchure de la Venoge a été effectué en faveur du lézard vert, espèces emblématiques des lieux et en déclin. Ces travaux ont été réalisé conjointement avec la commune de Saint-Sulpice, la DGE-Forêt et le Groupement forestier de la Venoge.

Plantations et soins culturaux:

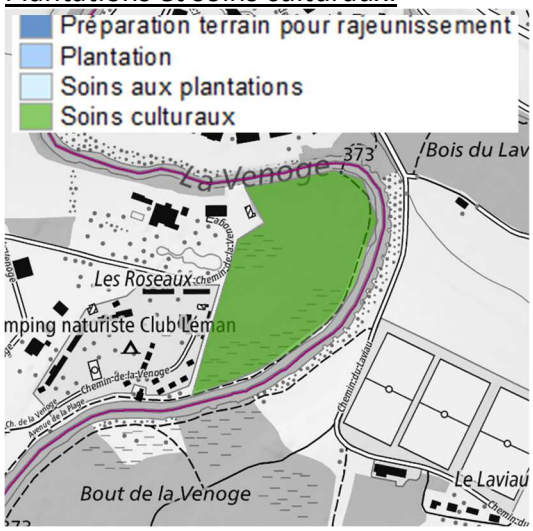

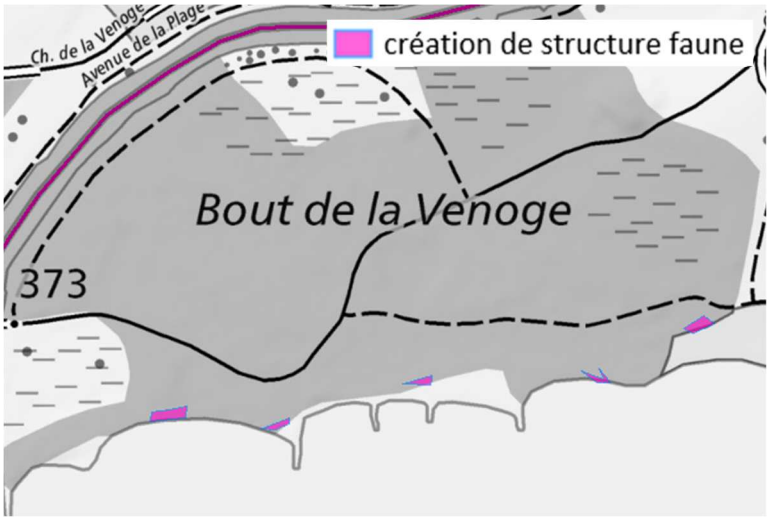

Coupe de bois:

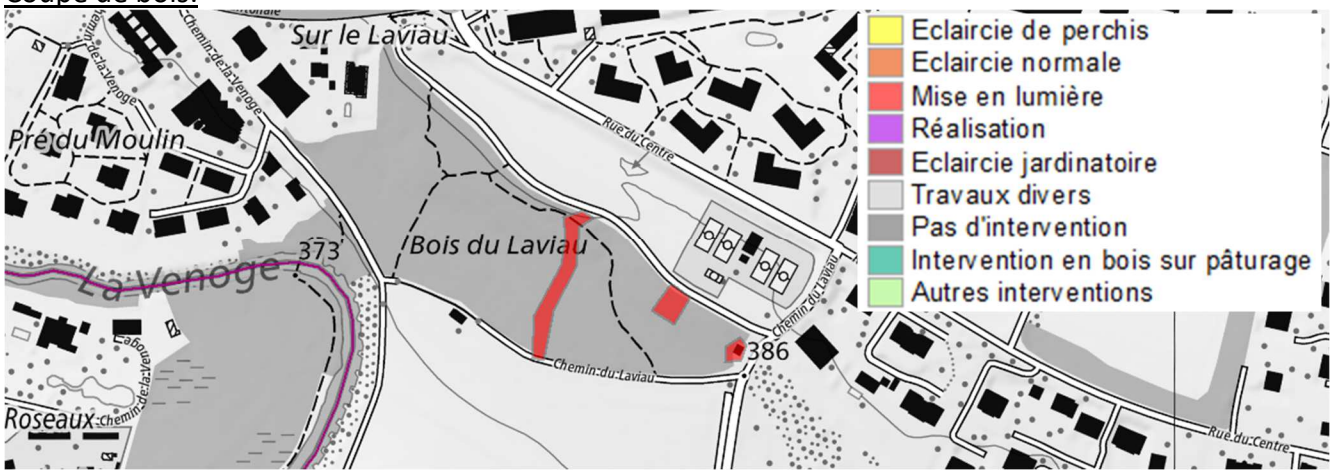

Bois martelé: 57 sylves

Sullens :

Une exploitation forestière a été menée en février à l'est du bois du Déven. Cette intervention a permis de mettre en valeur les plantations de chênes. Les peupliers abattus ont été réutilisés comme barrières pour empêcher le stationnement sauvage dans une commune voisine. Ces arbres, plantés il y a plusieurs années, présentaient une faible valeur économique, tant pour le sciage que pour le chauffage.
Au printemps, des travaux d'entretien ont été réalisés dans la jeune forêt afin de favoriser le développement des essences naturelles, notamment celles susceptibles de mieux résister aux changements climatiques. Des passages réguliers sur ces surfaces permettent de réduire les coûts d'entretien à long terme.
Un peuplement d'épicéas infesté par le bostryche typographe au lieu-dit « Poste de Chèvre » a dû être exploité pour limiter la propagation de l'épidémie. Les bois récoltés ont été valorisés en sciage dans une scierie régionale pour des usages de construction.
À la suite d'une coupe de bois sur une propriété privée au lieu-dit « La Bioleyre », une éclaircie a été réalisée sur une petite parcelle anciennement privée, laissée sans entretien depuis plusieurs années. Quelques résineux dépérissant ainsi que des hêtres de faible qualité ont été exploités et valorisés en bois de chauffage.
Des plantations ont été réalisées sur les surfaces récemment exploitées afin de compléter le rajeunissement naturel existant, avec des érables sycomores, des ormes lisses, des chênes sessiles et des merisiers. Ces zones feront l'objet d'un entretien futur pour assurer le bon développement des jeunes plants.

Des contrôles de sécurité ont été menés aux abords immédiats des infrastructures d'accueil en forêt (banc, canapé forestier, chemins forestiers officiels) ainsi qu'en périphérie des massifs forestiers. Ces inspections ont nécessité divers travaux de sécurisation, notamment des coupes et des tailles ciblées, en particulier le long des chemins dans l'aire forestière.

Enfin, un sapin blanc « Président » a été désigné par la municipalité à proximité du refuge communal. Cet arbre remarquable mesure environ 40 mètres de hauteur pour un diamètre d'environ 90 cm. Une petite place, équipée d'un banc et de panneaux d'information sur l'arbre, a été aménagée à ses abords.

Plantations et soins culturaux:

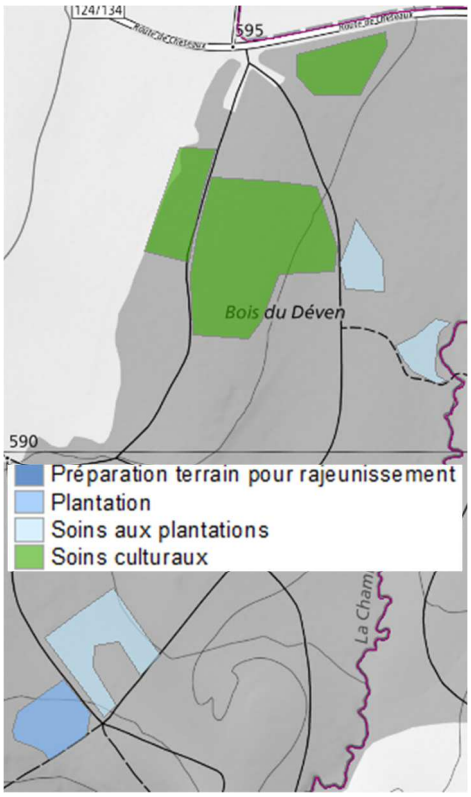

Coupe de bois:

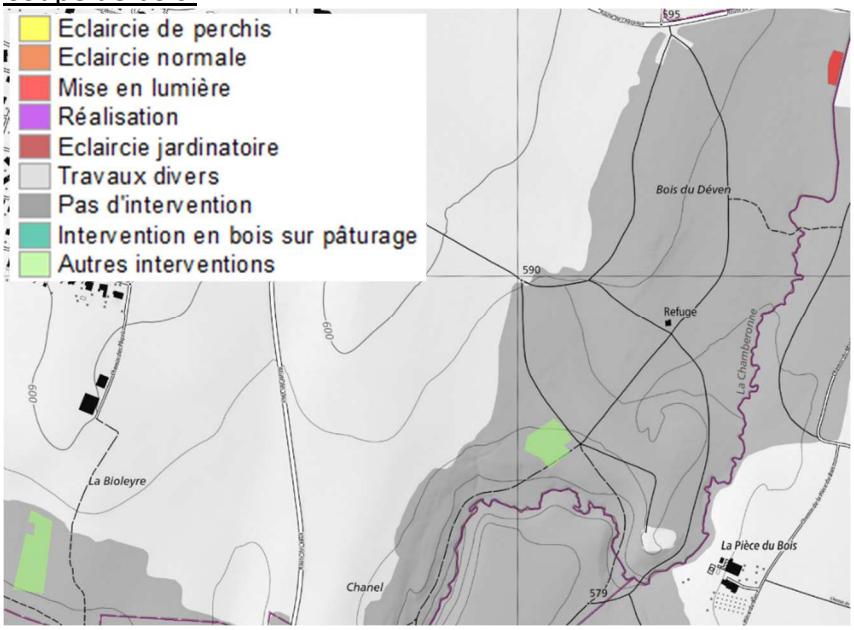

Bois martelé: 275 sylves

Villars-Sainte-Croix :

Le martelage 2024 s'est déroulé dans le bois de la Chasse. Le peuplement d'épicéas, âgé d'une cinquantaine d'années, présentait des signes de dépérissement, et plusieurs tiges avaient séché en raison des étés secs successifs. Les bois issus de cette coupe ont été valorisés en sciage pour la construction dans une scierie régionale. Une partie de ces bois ont servis à la traditionnelle vente de bois communale. Cette matinée se déroule dans un esprit sympathique et d'échanges sur la gestion forestière. Une partie des personne présente à cette occasion réalise un « coup de balai » utile au nettoyage de la forêt des conséquences humaine de l'utilisation de la forêt. Un grand merci à eux.

Durant l'été, plusieurs surfaces de rajeunissement ont été entretenues. Ces interventions visent à sélectionner les arbres les plus vigoureux et à favoriser les essences les mieux adaptées aux conditions climatiques en évolution. Elles ont également permis l'arrachage de plantes exotiques envahissantes, notamment le laurier-cerise *(Prunus laurocerasus)* et le buddleia *(Buddleja davidii).* Ces espèces, par leur feuillage dense et leur croissance rapide, colonisent de vastes surfaces et freinent le développement de la flore indigène. Leur élimination doit être répétée chaque année afin d'espérer les éradiquer, ces plantes étant à l'origine souvent issues de jardins.

Des contrôles de sécurité ont été effectués aux abords immédiats des infrastructures d'accueil en forêt (bancs, canapé forestier, chemins officiels), ainsi qu'en périphérie des massifs forestiers. Ces inspections ont nécessité divers travaux de sécurisation, notamment des coupes et tailles ciblées, en particulier le long des chemins.

Lors du traditionnel martelage communal, la municipalité, accompagnée de l'inspecteur des forêts et du garde forestier, a désigné une nouvelle coupe dans le massif du Bois de la Chasse, sur le territoire de Crissier. Cette exploitation est prévue pour le premier trimestre 2026.

Plantations et soins culturaux:

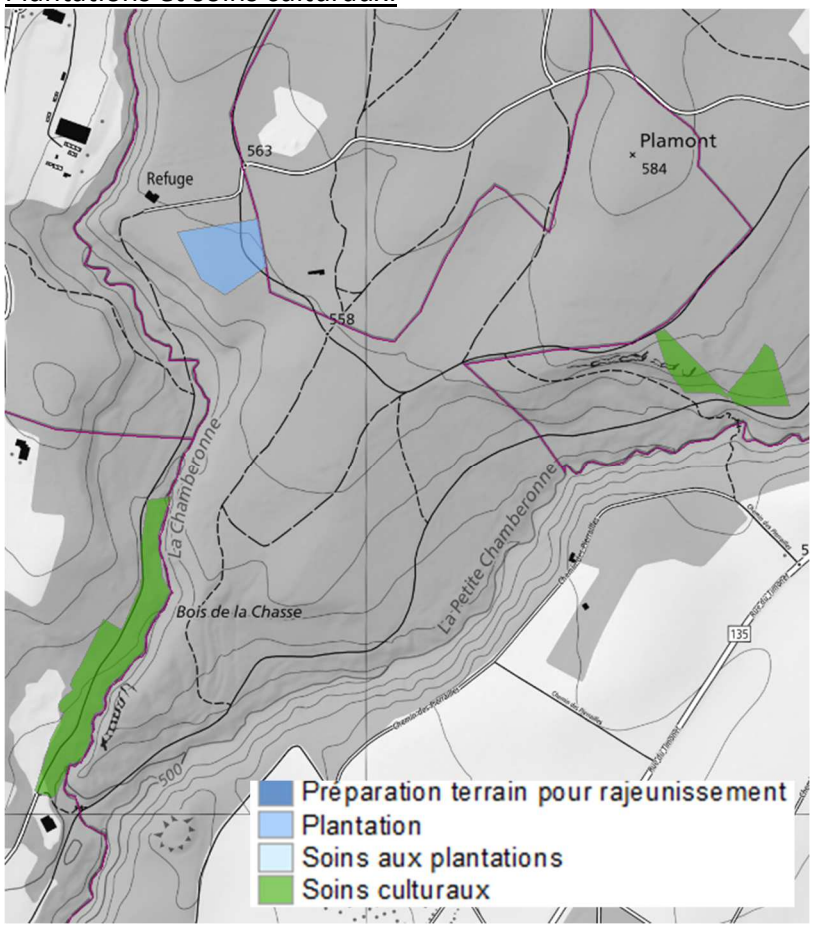

Coupe de bois:

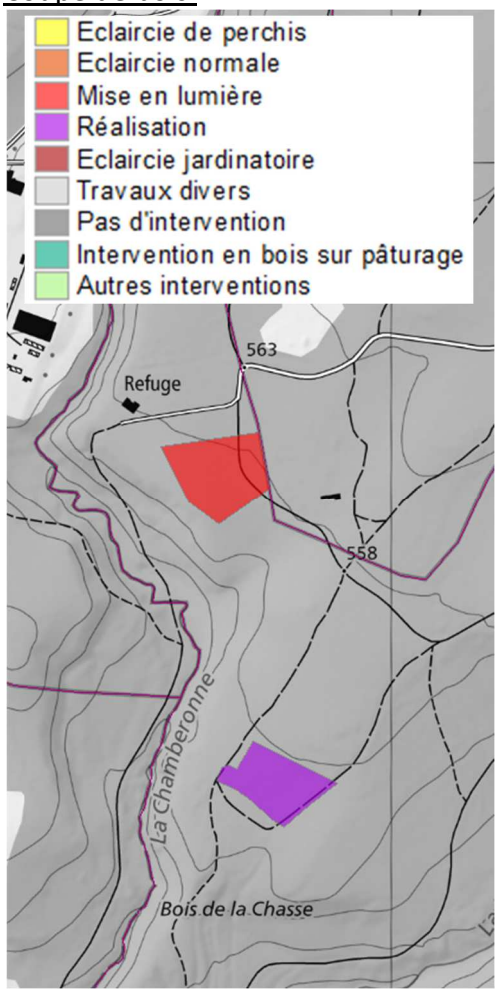

Bois martelé: 108 sylves

Vufflens-la-Ville :

La gestion des forêts communales, menée conformément au plan de gestion forestière, s'est traduite par plusieurs interventions tout au long de l'année 2025.
En début d'année, une coupe de résineux a été réalisée près du refuge communal ainsi qu'à l'entrée de la forêt. Cette opération a permis d'enlever un peuplement composé majoritairement d'épicéas présentant des signes de dépérissement. Certains arbres avaient récemment séché en raison de la succession d'étés trop secs.
Leur exploitation a été effectuée à l'aide d'une abatteuse forestière - une machine permettant la coupe, l'ébranchage et le débit - ce qui a réduit les coûts et facilité le travail du personnel forestier. La majorité du bois récolté a été valorisée en bois de construction dans des scieries locales, tandis que les assortiments de moindre qualité ont été transformés en plaquettes forestières destinées aux centrales de chauffage.

Les surfaces ainsi dégagées ont été partiellement replantées par groupes d'environ quinze plants afin de compléter le rajeunissement naturel déjà présent, en privilégiant des essences indigènes. Les jeunes plants, issus de la pépinière forestière de Genolier, ont été protégés contre les dégâts de gibier (notamment le chevreuil) à l'aide de gaines en plastique noir. Une alternative utilisant des piquets en bois viendra prochainement remplacer ces protections plastiques.

Au cours de l'été, deux peuplements d'épicéas ont été touchés par des attaques de bostryche typographe : l'un à l'est de Vimont, l'autre près du chemin de la Boucle. Pour contenir ces foyers particulièrement virulents et éviter la propagation du ravageur, les arbres concernés ont dû être abattus. Les surfaces ainsi libérées ont été replantées avec des essences locales telles que l'érable sycomore, le chêne sessile, le tilleul à grandes feuilles ou encore le merisier. Ces jeunes plantations feront l'objet de soins réguliers, notamment le dégagement des plantes concurrentes, afin d'assurer leur bon développement.

Un nouveau canapé forestier a également été installé au lieu-dit « Reverule », à proximité du sentier pédestre, en faveur de l'unité d'accueil de jour de Vufflens-la-Ville. Le Groupement forestier a assuré le dégagement de la zone et la pose des piquets destinés à soutenir la structure. Le remplissage entre les piquets a été réalisé par les élèves et leurs enseignants.

Enfin, durant l'automne, une dernière intervention a eu lieu au « Marais de Vers » afin de garantir la sécurité des usagers du chemin bétonné. Plusieurs frênes secs menaçaient en effet de tomber. Ils ont été abattus et valorisés en bois de chauffage.

Des contrôles de sécurité ont également été menés autour des infrastructures d'accueil en forêt (bancs, canapé forestier, chemins officiels) ainsi qu'en périphérie des massifs forestiers. Ces inspections ont nécessité divers travaux de sécurisation, notamment des coupes et tailles ciblées, en particulier le long des chemins.

<u>Plantations et soins culturaux:</u>

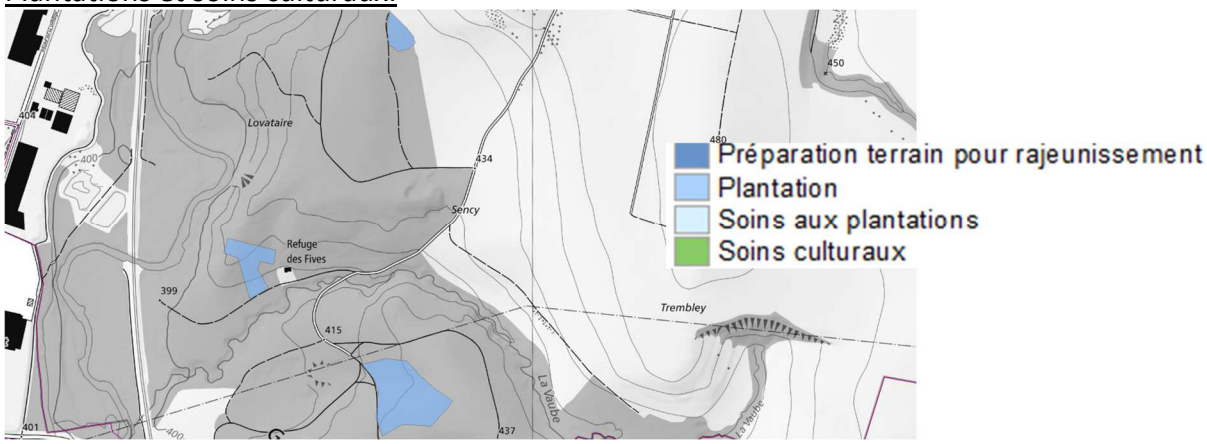

Coupe de bois:

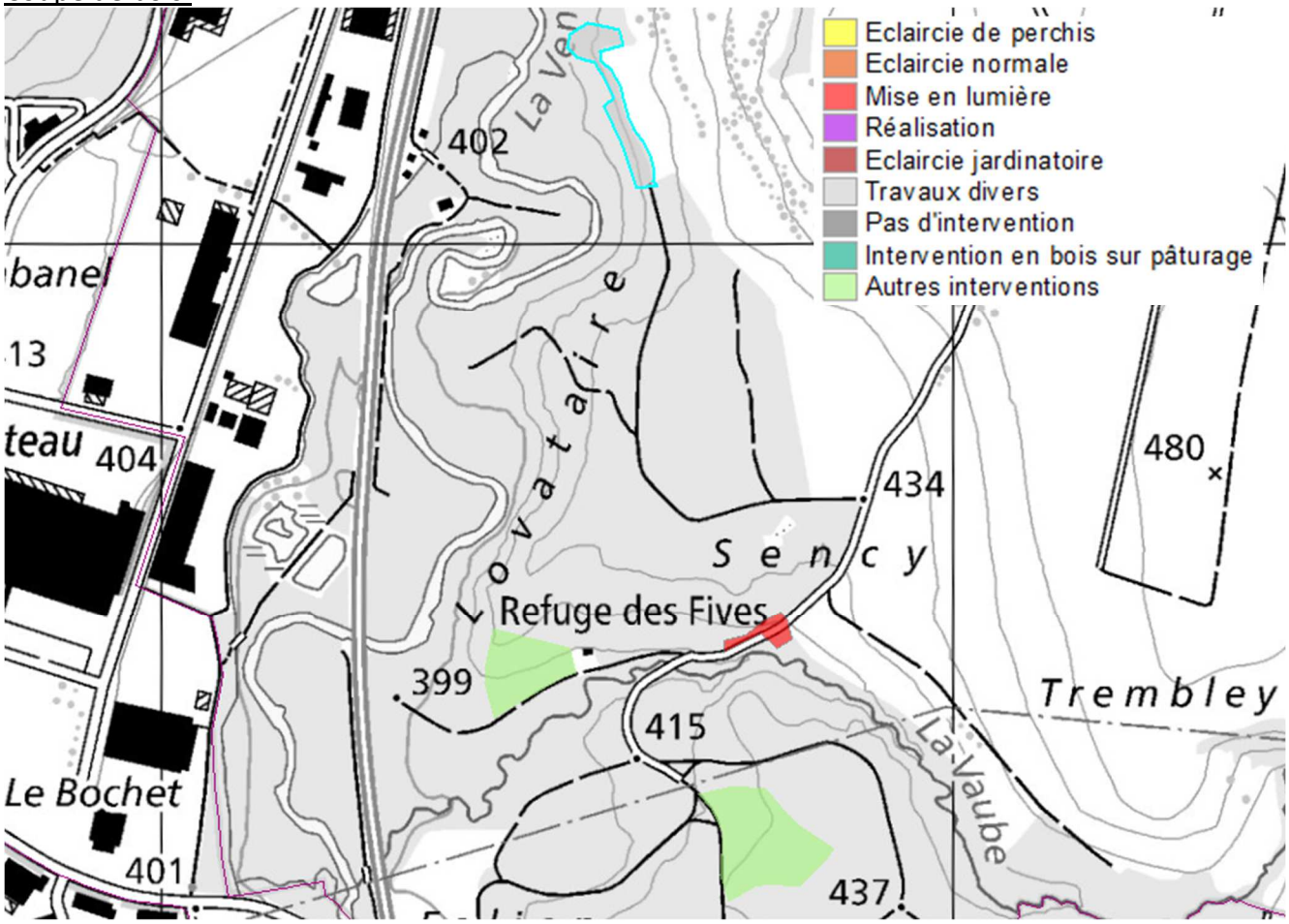

Bois martelé: 747 sylves

Fait le 10 février 2026

Le Garde forestier, Grégory GABRIEL